

Evènement

EN TÊTE À TÊTE AVEC M

p. 10 Le foyer l'Étape a assisté à un mini-concert de M
le 25 novembre 2010 à la Halle Tony Garnier

ACTION ASSOCIATIVE

- Hommage
à Maître Perret-Gayet
.... p. 6



DOSSIER

- Protection juridique
des majeurs
.... p. 19

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

- Fête de Noël orientale
au FAM de la Rose des Sables
.... p. 28





DES
AVANTAGES
SUPPLÉMENTAIRES
RÉSERVÉS AUX
ADHERENTS
ET SALARIÉS
DE L'ADAPEI
DU RHÔNE

▶ ASSURANCE

JUSQU'À
2 MOIS
OFFERTS^(1 et 2)

AUTO, HABITATION, SANTÉ, PRÉVOYANCE

Plus de 7 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

▶ BANQUE AU QUOTIDIEN

3 MOIS
D'ABONNEMENT
OFFERTS⁽¹⁾

Compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement, accès à vos comptes via Internet, autorisation de découvert assortie d'une franchise d'agios, avec Eurocompte, gardez un œil sur vos comptes avec un forfait tout compris.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

(1) Offres soumises à conditions, réservées aux personnes physiques majeures, pour toute première entrée en relation avec le Crédit Mutuel, avant le 30 juin 2011 dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse de Crédit Mutuel. (2) Un mois d'assurance offert pour toute souscription d'un contrat Auto, Habitation, Santé, XL Prévoyance, Assurance des Accidents de la Vie, Réflexe Prévention Santé, doublé en cas d'adhésion simultanée à au moins trois contrats. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 1 974 211 680 euros, 34 rue du Wacken 67 913 Strasbourg Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr pour les entreprises suivantes : ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. régies par les codes des assurances, contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61, rue Tailbout 75436 Paris Cedex 09. ACM IARD – S.A. au capital de 166 819 520 euros – RCS Strasbourg 352 406 748 • ACM Vie – S.A. au capital de 166 819 520 euros – RCS Strasbourg 332 377 597. Sièges sociaux – 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg. Adresse postale : 63, Chemin Antoine Pardon – 69814 Tassin Cedex • MTRL – Mutuelle Nationale régie par le livre II du Code de la Mutualité, N° immatriculation 777 345 067. Siège social : 126-128, rue Pierre Corneille 69003 Lyon. Adresse postale : 63, Chemin Antoine Pardon – 69814 Tassin Cedex.

■ Sommaire

Le Bulletin n°223 / 4^e trimestre 2010



DOSSIER

p. 19
**LA PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS**



L'ADAPEI du Rhône a organisé le 21 octobre 2010 une soirée sur la protection juridique des majeurs. Nous avons repris les propos de Evelyne Allais, juge des Tutelles, ainsi que les principales questions posées par les familles.

ACTUALITÉS

- p. 06 Hommage à Maître Perret-Gayet
- p. 08 Rencontre avec M
- p. 09 Agenda
- p. 10 ARS, un paysage médico-social recomposé
- p. 12 Bibliothèque
- p. 13 Accueil des nouveaux salariés

ACTION ASSOCIATIVE

- p. 14 COMMISSION SENSIBILISATION SCOLARISATION
La commission poursuit ses actions.
- p. 17 COMMISSION FRATRIE
Les loisirs et vacances en famille

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

- p. 25 INNOVATION
Le réseau R4P : la coordination des soins apportés aux enfants
- p. 26 GRANDIR
La scolarisation des enfants en IME-IMPRO
- p. 28 DU CÔTÉ DES RÉSIDENTS FAM, La Rose des Sables
- p. 30 Foyer de vie la Platière
- p. 31 CAJ de Parilly
- p. 32 DU CÔTÉ DES ESAT
Cafétéria L'Instant
- p. 35 RÉFLEXION
France et Pologne : comparatif de 2 modes de prise en charge

CARNET FAMILIAL

p. 37

REPÈRES FINANCIERS

p. 38

© PHOTO COUVERTURE
JOËL PHILIPPON / LE PROGRÈS DE LYON

le bulletin

Journal trimestriel n°223
des Parents et Amis de Personnes
Handicapées Mentales.
4^e trimestre 2010

ADAPEI du Rhône :
Association Départementale des Parents
et Amis de Personnes Handicapées
Mentales (déclarée loi 1901, affiliée
à l'Unapei, reconnue d'utilité publique.
Décret du 30 août 1963)

Siège social :
75, Cours Albert Thomas
CS 33 951 – 69447 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 76 08 88
www.adapeidurhone.fr

Directeur de la publication : Henri P. Clerc

**Réalisation
et conception graphique :** Unité Mobile

Tirage : 2 200 exemplaires

Dépôt légal à la parution
N°CPPAP : 0107G82689

SERVEZ-VOUS CHEZ NOS ANNONCEURS, ILS SOUTIENNENT ACTIVEMENT NOTRE ACTION



agesca

Des professionnels à votre porte

Maintenance de portes et portails automatiques

AGESCA IDENTIFICATION
5, rue des Essarts - 69500 BRON
Tél. 04 78 74 87 65 - Fax : 04 78 74 74 51



Des garanties santé pour tous
à partir de **13,59 € /mois ***

9 agences dans le Rhône
Tél. 09 69 32 11 11 | www.mutuelle-existence.fr
(appel non surtaxé) (devis et adhésion en ligne)

Siège social : 60 rue Domer - 69007 LYON

* tarif 2011 pour un jeune de 18 ans en garantie Nais 1
Mutuelle soumise aux dispositions du livre 8 du Code de la Mutualité RNM n° 776 531 667 - APE 651.22 - Photo: Raphaël Soutina
Mutuelle Existence fait partie de l'Union Harmonie Mutuelles



H.T.V.S. ARCHITECTURE

Agence d'architecture
2 rue de la gare 69009 Lyon - T:04-72-53-67-20 - F:04-78-43-48-80 - www.htvs.fr



AUTO SECURITE
Contrôle Technique Automobile

10% de remise aux parents, amis, personnels de l'ADAPEI

62, Rue E. Decors
69100 Villeurbanne
Tél. 04 72 35 08 13

4, rue Denis
69008 Lyon
Tél. 04 78 09 02 59



Solag

Un vrai service dans les Arts Graphiques

2, rue de l'Artifice
69140 RILLIEUX LA PAPE
Tél. : 04 78 37 22 97
Fax : 04 78 37 20 44
bienvenue@solag.fr - www.solag.fr



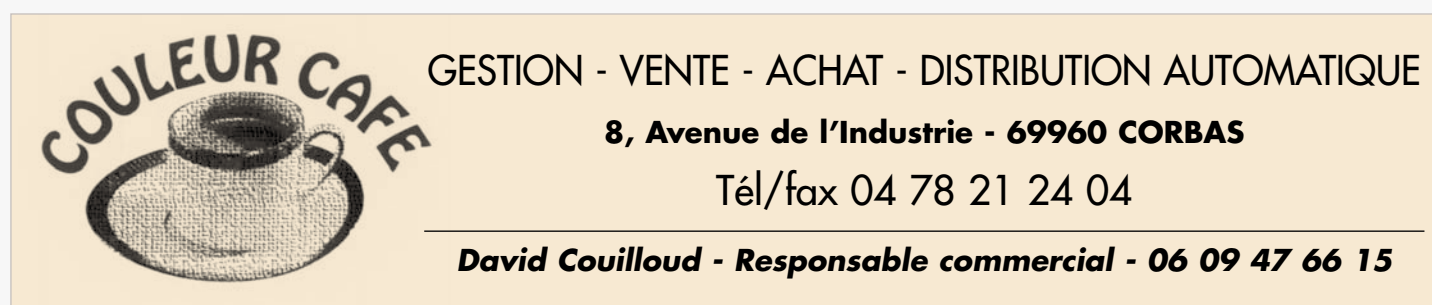
Debily meubles

MEUBLES • SALONS
LITERIE • CUISINES

955, route de Frans
69 VILLEFRANCHE

TOUT NOTRE SAVOIR-FAIRE ET NOS SERVICES
POUR LES ASSOCIATIONS

TÉL. 04 74 62 17 23
www.meublesdebily.com



COULEUR CAFE

GESTION - VENTE - ACHAT - DISTRIBUTION AUTOMATIQUE

8, Avenue de l'Industrie - 69960 CORBAS
Tél/fax 04 78 21 24 04

David Couilloud - Responsable commercial - 06 09 47 66 15

Édito

Il fut parmi les tous premiers

*“Tout était à faire, tout était à inventer,
il fallait convaincre, il fallait y croire.”*



Maître André Perret-Gayet, fondateur de l'ADAPEI du Rhône, a quitté cette terre il y a quelques jours.

L'un de ceux qui ont inventé notre association en 1948, association de parents, s'est éteint dans sa quatre-vingt-quinzième année, et au-delà de l'émotion que peuvent avoir ceux qui l'ont connu et côtoyé, convient-il de se souvenir de la démarche qui conduisit à l'origine, des parents, à s'unir pour défendre la cause de leurs enfants « inadaptés ».

Tout ce qui paraît comme naturel aujourd'hui pour un grand nombre de familles qui voit leur enfant accueilli dans une structure d'accueil pour personnes handicapées était loin d'être acquis au sortir de la seconde guerre.

Il a fallu qu'un groupe de pionniers, dont Maître André Perret-Gayet était un ardent militant, pour que germe l'idée que des lieux d'accueil soient ouverts aux enfants « retardés ». Tout était à faire, tout était à inventer, il fallait convaincre, il fallait y croire.

À cette époque les parents d'enfants en difficulté étaient fortement dans l'ennui. Le soutien qu'ils pouvaient recevoir provenait de petites initiatives comme celle du Centre Seguin qui s'apparentait alors, plus à un jardin d'enfants. Le Docteur Kohler apportait son savoir scientifique, et ressentait très vite que c'était sous la forme associative qu'il fallait envisager l'avenir.

C'est alors qu'André Perret-Gayet inspiré par sa participation aux équipes sociales initiées par Pierre Garric rassembla un petit groupe de parents dans le but de créer ce qui allait devenir l'ALPERI, mère de notre ADAPEI actuelle.

Première association en France créée dans ce but, « peut-être première dans l'univers », se plaisait à rappeler Maître Perret Gayet, dans son allocution le jour anniversaire des 60 ans de sa fondation, pour la forme familiale qu'elle prenait.

Notre fondateur, Président, pendant quinze ans disait que cet engagement associatif supposait d'abord **L'AFFECTIO SOCIETATIS** et l'**ANIMUS** ainsi que le **DÉSIR FOU DE S'ASSOCIER**, autrement dit : l'ardent besoin de s'unir dans un intérêt commun et désintéressé.

La tâche était **CONSIDÉRABLE** : sous son impulsion, avec d'autres, ils l'ont fait.

Mesurons-nous ce que cet homme, ce que ces hommes, nous ont apporté ? Quelle détermination fut la leur pour que nos enfants bénéficient aujourd'hui de toutes les attentions liées à leur handicap mental ?

Nous saluons avec beaucoup de respect et de reconnaissance, l'avant-gardisme, l'audace, la persévérance, la fidélité de Maître Perret-Gayet et qu'il reste un modèle pour nous tous hommes et femmes de bonne volonté et pour la jeune génération de parents.

Avec ce vœu exprimé, et à tous les lecteurs du Bulletin, je souhaite que l'année nouvelle apporte de nombreux petits bonheurs.

Henri P. CLERC

HOMMAGES À MAÎTRE ANDRÉ PERRET-GAYET

La photo et le message de Christel Prado témoignent que cette rencontre a eu lieu à Paris et nous pensons qu'il s'agit là, au-delà de l'effort que cela a dû représenter pour lui, un grand moment de joie que pouvoir s'associer à la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNAPEI.



MESSAGE DE CHRISTEL PRADO,
Présidente de l'UNAPEI

Je souhaite rendre hommage à un bénévole, Maître André Perret-Gayet, un père fondateur. J'ai eu la chance de lui parler le 12 juin dernier. La chaleur de sa main, la force de son regard et de ses mots sont un passage de témoin : croire à ce que l'on fait et le faire dans l'enthousiasme. Vaincre les inerties. De l'audace... de l'audace... et encore de l'audace. Le tout dans le raisonnable, la confiance et l'espérance. Alors l'avenir s'éclaircit !

Merci pour ce message que vous nous léguez. Nous nous engageons tous à le mettre en œuvre, dans vos pas, bénévoles que nous sommes. Notre volonté est de fer. Vous pouvez compter sur nous. C'est sincèrement ce que j'ai ressenti en juin et je suis bien triste de n'avoir pas eu le temps de lui rendre visite à Lyon comme nous en avions convenu. Des hommes comme lui sont immortels parce que leur œuvre est au-delà de l'humain. Ce sont des pionniers, des visionnaires. Mais ce sont aussi des parents qui ont souffert dans leur chair et qui ont su transformer un combat solitaire en une œuvre solidaire.

*Christel Prado
et Maître Perret-Gayet
à la célébration
du cinquantenaire
de l'UNAPEI*

MESSAGE DE PATRICK GOHET,
*Président du Conseil National
Consultatif des Personnes Handicapées,
Ancien Délégué interministériel
aux personnes handicapées,
Ancien Directeur général de l'UNAPEI*

Monsieur le Président,
C'est avec tristesse et émotion que j'ai appris le décès de Maître Perret-Gayet. En effet, il fut le Président de la première ADAPEI. Je tiens à rendre hommage à son militantisme intelligent et tenace. Il a appartenu à cette génération de pionniers qui ont dû tout inventer, parce que pratiquement rien n'existait !
Je garde le souvenir d'un tribun, d'un homme digne qui savait pratiquer l'humour. Il regardait les jeunes générations avec bienveillance tout en ne se privant pas de leur donner des conseils qui ne manquaient pas de pertinence.
Je tiens à présenter à sa famille et ses amis mes condoléances les plus sincères. Je tiens à assurer l'ADAPEI, ses responsables et ses militants, les familles qu'elle regroupe et les professionnels qu'elle emploie, de mes sentiments d'amitié fidèle.



Extraits de l'allocution de Maître Perret-Gayet lors de l'assemblée générale de L'UNAPEI en juin 2004 à Lyon

De prime abord, je ne voyais pas très bien quel serait l'objet d'une telle association. Une simple « amicale » pour les parents du Centre Seguin. Au contraire, s'agit-il d'une Association ouverte à d'autres parents ? Et dans quel but ?

Je m'en ouvre à mon ami Kohler qui m'apprend qu'il existe un grand nombre d'enfants déficients mentaux et qu'il incite les parents du Centre Seguin à s'organiser pour leur venir en aide.

Dès lors, je réfléchis à la question en cherchant quel peut être le critère déterminant autour duquel ce rassemblement de parents pourrait s'effectuer.

Et c'est ainsi que, soudainement, ce critère m'apparaît comme évident. L'enfant déficient mental pose aux parents des problèmes pour lesquels ils se trouvent seuls et désemparés.

En revanche, leur nombre est considérable. Cette opposition entre la solitude individuelle et l'immense quantité collective constitue un contraste qu'il devient évident de devoir réduire. Il faut donc unir ces parents : tous ces parents.

**ET COMMENT DÉFINIR LA SITUATION DE TOUS
CES ENFANTS QUI « POSENT PROBLÈME » ?**

Et c'est ainsi que j'établis un projet de statuts qui comporte pour objet : « d'apporter par tous moyens, aide, secours, assistance, protection aux enfants ou adolescents pré-

sentant une déficience ou une inadaptation physique, morale, ou intellectuelle, qui ne leur permet pas de mener habituellement l'existence de l'enfant de leur âge ».

Les statuts sont déposés à la Préfecture le 12 mars 1948 : la première association de parents d'enfants inadaptés est née. Alors, le sens de l'engagement associatif ? Pourquoi ces parents éprouvent-ils le besoin de s'associer ?

QUE DIT LE PETIT ROBERT ?

L'association est un groupement de personnes réunies dans un intérêt commun, différent de la poursuite de bénéfices.

ET LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1909 ?

C'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices.

POURQUOI S'ENGAGER AINSI ?

D'abord pour soi : la solitude est insupportable. Elle ne conduit à rien. Il n'y a pas de solution individuelle.

Il est nécessaire de s'unir pour agir en faveur de son propre enfant.

Le sens de l'engagement associatif est d'abord dicté par un intérêt personnel : rechercher une solution pour son propre enfant.

QUE VIENNENT DEMANDER LES PARENTS ?

Ils viennent exposer leur inquiétude et leur désarroi auprès d'autres parents dont ils savent qu'ils seront compris et entendus par eux. Ils cherchent un secours, une assistance, une protection pour eux et leur enfant. Ils cherchent une solution éducative. Et puis ils prennent conscience de la nécessité de s'unir pour qu'une action commune permette d'apporter aux autres parents une solution satisfaisante.

C'EST UN GRAND ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Pour cela il faut croire à ce que l'on fait et le faire dans l'enthousiasme.

Vaincre les inerties, les parents, les médecins, convaincre les pouvoirs publics, le public, constituer une législation et une réglementation, mettre en place les services. De l'audace... de l'audace...

Et encore de l'audace.

Le tout dans le raisonnable, la confiance et l'espérance.

Alors l'avenir s'éclaircit !

En 2010 et depuis plus de soixante années, de nombreuses choses se sont faites, mais croyez-vous que les ambitions de nos aînés aient été atteintes ? La route est largement ouverte, mais le but est encore loin, raison de plus pour être déterminés dans notre action.

**L'UN DES DERNIERS MESSAGES DE MAÎTRE
PERRET-GAYET À HENRI P. CLERC, Président de
l'ADAPEI du Rhône**

Cher Monsieur le Président

Je vous remercie grandement pour votre message de vœux... Je vous présente à mon tour mes meilleurs vœux pour vous et votre famille, ainsi qu'à notre chère ADAPEI dont la vitalité et la vaillance sont à l'exemple de son Président.

Vous faites allusion au cinquantenaire de l'UNAPEI. Mon plus cher désir est évidemment d'y participer, tant il évoque pour moi de souvenirs sensibles en songeant à tous ceux que j'ai côtoyés et qui ont déjà disparu. Mais je redoute que mon état de fatigue ne m'autorise plus à un déplacement à Paris que j'ai dû abandonner maintenant depuis deux ans au moins. Je souhaite qu'à cette occasion notre UNAPEI rencontre le succès qu'elle mérite ainsi que ses dirigeants si dynamiques et pleins de zèle. Nous verrons dans quel état je serai au mois de juin...



*Lors du dîner de gala du congrès Unapei à Lyon
en juin 2004*

RENCONTRE AVEC « AIMÉ DE M »



Une rencontre atypique a eu lieu le 25 novembre dernier avec un grand Homme et un grand Artiste : M en la personne de Mathieu Chedid et dix personnes handicapées de l'IMPRO Les Primevères et du Foyer de Vie L'Étape : Gorkan, Manon, Nicolas, Kévin, Mathias, Yvette, Christian, Rita et deux Marie-Claude. M s'était rapproché de l'UNAPEI, notre Union Nationale, lors des Victoires de l'Accessibilité et la célébration de leurs 50 ans en juin dernier. De concert à Bercy le jour de l'événement de l'UNAPEI, Mathieu Chedid avait accordé un mini-concert aux familles et personnes handicapées présentes ce jour-là. De cette rencontre est né le désir chez l'artiste de se rapprocher des personnes handicapées mentales, afin d'échanger avec elles et mieux les faire connaître du grand public : « La différence m'attire. Il y

a une telle richesse chez les gens différents. Le handicap est une force... Même s'il n'est pas facile à vivre au quotidien ». Nous nous sommes donc rendus, à la Halle Tony Garnier, en milieu d'après-midi, le jour du concert, afin d'abord d'assister aux balances (réglages sonores), puis aux répétitions de M ! Conscients de rencontrer un grand artiste, les adolescents et les adultes avaient du mal à cacher leur enthousiasme, surtout lorsque Mathieu Chedid les a salués de la scène. Tous lui ont renvoyé son salut de la main, avant d'écouter M répéter quelques chansons : un mini-concert intimiste très apprécié par tous. Malgré la froideur du lieu : nous étions une vingtaine de personnes dans la Halle Tony Garnier autour de Mathieu Chedid... et la chaleur de l'échange s'est rapidement

imposée. Gorkan n'a pas hésité à interpeller M sur scène pour lui demander le prénom de son frère... et criait « bravo » à la fin de chaque chanson. M souhaite réitérer ce type de rencontre dans chaque ville étape de sa tournée « Mister Mystère » : « Ce fut une expérience très agréable, comme les choses qui se font sans trop de réflexion » a-t-il expliqué à Sylvie Montaron, journaliste au Progrès. Mathieu Chedid a aussi offert 20 places, au tarif préférentiel de 5 euros, pour que des personnes handicapées mentales puissent assister à son concert. Merci à M pour sa générosité de cœur, sa proximité et sa disponibilité !

— Marie-Pierre Chavanne
Responsable communication



© PHOTOS > JOËL PHILIPPON / LE PROGRÈS DE LYON

AGENDA

→ SOIRÉES À THÈMES

INVITATION DE L'ADAPEI DE LA LOIRE

sur le thème : *La gestion du Patrimoine des Personnes Handicapées Mentales et de leurs Familles*. La première soirée sur le thème des ressources des personnes handicapées a eu lieu le 10 décembre 2010.

→ 21 JANVIER 2011 DE 18H30 À 21H30

LE REGARD DU NOTAIRE

- Lycée du Puits de l'Aune, rue Louis Blanc 42110 Feurs.

La situation familiale : la composition de la famille ; le régime matrimonial, la protection du conjoint survivant ; Les outils patrimoniaux

Intervenant : Maître Wilfried Merle, notaire à Saint Haon le Chatel

→ 25 FÉVRIER 2011 DE 18H30 À 21H30

LES PRODUITS FINANCIERS

- Lycée du Puits de l'Aune, rue Louis Blanc 42110 Feurs.

le contrat d'assurance-vie ; la rente survie handicap et l'épargne handicap ; Incidence des intérêts des produits financiers sur les allocations et l'aide sociale. Intervenant : Caisse d'Épargne – Finances et Pédagogie

Les soirées seront clôturées par un apéritif.

Inscription à l'ADAPEI de la Loire :

Siège social – 11-13, rue Grangeneuve
BP 60 – 42002 Saint-Etienne CEDEX 01
Tél : 04 77 34 34 34

> 15 JANVIER 2011, DE 10H À 12H

UNE RENCONTRE SUR LE THÈME DE LA MORT

- Foyer de Vie La Platière
Impasse de La Platière, Thizy
Organisé par l'Association de Gestion des instituts du Haut Beaujolais (AGIHB), et l'ADAPEI du Rhône.

Cette rencontre sera suivie d'un exposé du Docteur Pothus et se conclura par un échange avec les participants.

Inscription auprès de M. Verdier, Président de l'AGIHB : mjverdier@gmail.com

→ 10 FÉVRIER 2011 À 20H30

HANDICAP, POURQUOI CHERCHER LA CAUSE ?

- Espace Sarrazin
8, rue Jean Sarrazin – Lyon 8^e

La commission Handicap Mental et Génétique a le plaisir de vous informer que le Professeur Patrick Edery, Chef du Service Cytogénétique et Génétique Clinique au Centre National de référence des anomalies du développement de l'hôpital FME a accepté d'animer une soirée sur le thème : *Handicap, pourquoi chercher la cause ?*

Soirée co-animée par le docteur Langue, neuropédiatre, Françoise Houdayer, psychologue et l'Association Xtraordinaire.

→ 8 ET 9 AVRIL 2011

SÉMINAIRE R4P 201

Le Réseau R4P : Réseau régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône-Alpes organise un séminaire sur le thème : *Les pratiques professionnelles auprès de l'enfant en situation de handicap en Rhône-Alpes*.

- Ce séminaire est ouvert aux professionnels, parents et étudiants.
- Programme disponible sur : <https://www.ssr-ra.org/doc/File/Formation/Seminaire%202011/R4P-Seminaire2011-Programme.pdf>

→ 19 MARS 2011

6^e JOURNÉE DE LA TRISOMIE 21

L'ADAPEI du Rhône participe à la préparation et à l'animation de la 6^e Journée de la Trisomie 21 qui se tiendra à Lyon dans les salons de l'Hôtel de Ville.

En introduction de cette journée, projection du Film Défi Pérou, en présence du réalisateur québécois Jean-François Martin

→ Retrouvez
l'agenda sur :
www.adapeidurhone.fr

NOUS AVONS NOTÉ

→ L'Académie Nationale de Médecine a décerné une médaille d'or à l'UNAPEI pour la récompenser de ses actions menées pour une meilleure reconnaissance du handicap mental, l'intégration des patients qui en sont atteints et l'aide à leurs familles ainsi qu'en l'honneur de son 50^e anniversaire. Notre Présidente, Christel Prado, a reçu cette médaille le 21 décembre 2010.

→ De nouveaux membres au Conseil Économique, Social et Environnemental : Jean-Paul Delevoye, ancien médiateur de la République, a été élu Président de ce Conseil ; Christel Prado, présidente de l'UNAPEI, a été nommée membre de ce Conseil.

→ L'année 2011 va être « Année des Patients et de leurs Droits ».

→ Le 8 juillet dernier a été lancé un nouveau label « Destination pour tous », venant consacrer l'accessibilité des territoires touristiques. Il vient compléter « Tourisme et Handicap » pour permettre d'identifier les structures qui garantissent accueil et prestations adaptées aux besoins des personnes handicapées. Un appel à candidatures a été lancé pour désigner 5 Territoires pilotes.

COTISATION 2011

→ 101 €

→ 42 € pour les personnes non imposables.
(Sur présentation de justificatifs)

ARS, APPELS À PROJETS, UN PAYSAGE MÉDICO-SOCIAL RECOMPOSÉ

Le 3 novembre dernier, Prosper Teboul, Directeur Général de l'ADAPEI du Rhône a invité l'ensemble des cadres de l'association pour aborder ensemble la mutation du secteur médico-social. La loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST), réforme en profondeur les politiques publiques du champ sanitaire et médico-social. Elle engage les associations, telles que l'ADAPEI du Rhône à repenser son rôle et ses missions.

LES INTERVENANTS DE CETTE JOURNÉE

• L'ARS RHÔNE-ALPES

avec la présence de **MURIEL LEJEUNE**, DGA de l'ARS en charge des questions relatives au handicap et au grand âge.

• La Fédération des Associations Gestionnaires, **LA FEGAPEI**, avec la présence de son Directeur Général, **PHILIPPE CALMETTE**.

• **LE SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF**, avec la présence de **DOMINIQUE COUDREAU**, ancien Directeur de l'ARH de l'île de France, DGA de la Générale de Santé et actuellement consultant et conseiller du PDG de ce groupe.

• L'animateur de la journée, **PHILIPPE VELUT**, consultant au cabinet « Des idées + des hommes » et ancien Directeur Général de l'ADAPT.



Muriel Lejeune, DGA de l'ARS en charge des questions relatives au handicap et au grand âge.

TROIS PROBLÉMATIQUES ONT ÉTÉ ABORDÉES AU COURS DE LA JOURNÉE

1 - LA PROBLÉMATIQUE FINANCIÈRE

En rappel, la loi HPST n'est pas une loi principalement centrée sur l'organisation des financements ; mais plutôt sur la gouvernance du dispositif, la manière de s'organiser

Cependant, les préoccupations économiques, et par conséquent la question de l'efficacité s'imposent chaque jour :

- Les moyens du secteur social ne sont pas en hausse.
- Les besoins sont très importants et les moyens qui devront couvrir l'accueil des personnes dépendantes et vieillissantes risquent de « confisquer » une grande partie des ressources...
- Le mode d'organisation rejoue d'une certaine manière l'octroi des moyens.

2 - DÉFINITION DES BESOINS

Le champ est désormais à l'échelle régionale. Les mécanismes collectifs de prévision et d'organisation sont en train de s'organiser. Les fédérations vont devoir se positionner dans les instances et prendre un rôle capital pour organiser les projets dans les 5 ans à venir.

3 - CONCURRENCE : QUELLE CONCURRENCE À VENIR ? MAIS AUSSI QUELLES COMPLÉMENTARITÉS ?

Un nouvel élément culturel est en train de se mettre en place : la distinction entre le secteur privé à but lucratif et le secteur privé associatif est amenée à disparaître, pour se dissoudre.

Le personnel cadre de l'ADAPEI du Rhône a répondu à une enquête préliminaire reprenant les trois problématiques dont les différents acteurs débattront dans un second temps.

IDÉES ET « INQUIÉTUDES »

Nous sommes dans le domaine de la gestion et nous parlons beaucoup de ressources humaines ; ce n'est pas un paradoxe mais une vraie question !

Les cadres craignent d'être guidés à l'avenir par une logique financière prépondérante : ils veulent être le garant d'une qualité d'accompagnement, tout en étant favorables à une optimisation et une mutualisation des moyens : amorce d'un changement culturel.

La question de la collaboration devient essentielle : les territoires doivent coopérer.

LES POINTS FORTS

Les valeurs humaines, l'éthique, l'engagement des salariés, l'expérience, la connaissance des métiers, la reconnaissance des pouvoirs publics.



De gauche à droite : Dominique Coudreau, Prosper Teboul, Muriel Lejeune et Philippe Velut.

QUELS ENJEUX ET DÉFIS À RELEVER POUR LES ASSOCIATIONS ?

→ Par Philippe CALMETTE

LA LOI HPST

L'État prend une nouvelle place en matière de définition des priorités de santé publique. Le médico social (10 % du budget sanitaire) craint d'être absorbé par le sanitaire, mais il a fait la preuve de son efficacité et des savoir-faire des métiers de l'accompagnement.

L'enjeu est de conserver la légitimité historique des associations (98 % de l'offre de service en direction des personnes handicapées, aujourd'hui).

ET LES RESSOURCES ?

« Nous entrons dans une ère de contraction de nos ressources », cependant les appels à projets vont structurer notre secteur.

Les financements sont insuffisants et inégaux entre régions et territoires.

QUELS SONT NOS MOTEURS ?

Le développement de création de places, l'efficacité, la mutualisation de moyens, le décloisonnement, le développement, la valorisation de la recherche et le renforcement de la représentativité politique de l'association.



Philippe Calmette, Directeur général de la FEGAPEI.

ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF ET LES ASSOCIATIONS : CONCURRENCE OU COMPLÉMENTARITÉ ?

→ Par Dominique COUDREAU

Pour Dominique Coudreau, le secteur médico-social ne représente pas, aujourd'hui, un marché potentiel car les règles budgétaires ne sont pas encore claires... mais à plus long terme ?

Le secteur privé optimise son organisation en permanence, la pression est très forte. Il considère qu'il y a énormément de marges possibles entre public et privé en jouant principalement sur une optimisation des modalités organisationnelles.

L'ARS : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

L'ARS a pour mission de prendre en compte et accorder la priorité aux parcours de vie et de soins.

En terme d'organisation, sa principale mission est le décloisonnement entre les secteurs.

L'ARS représente désormais la puissance publique et à ce titre, animera les politiques publiques ; c'est l'ARS qui va réguler, planifier ; cependant, le législateur a placé d'autres instances à ses côtés : CRSA, Conférence des territoires...

Sans l'écoute desquels le travail en concertation et la co-construction ne seront pas possibles. Dans l'organisation des ARS, l'identification des métiers est bien réelle et la nécessité du travail inter-secteurs est représentée par les différents groupes de travail.



Dominique Coudreau, ancien directeur de l'ARH, Île de France, DGA de la Générale de Santé et actuellement consultant et conseiller de ce groupe. **Prosper Teboul**, Directeur général de l'ADAPEI du Rhône.

Le Schéma régional de santé accordera une grande place à la recherche : faire valoir, communiquer sur les pratiques (innovations) développées par les associations. Le Projet Régional de Santé suit un calendrier imposé par l'État, pour fin 2011

LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL VU PAR L'ARS

Des atouts :

Une activité économique de poids, un secteur créateur d'emplois, Des acteurs multiples Une force reconnue au secteur associatif La souplesse de l'organisation de type associatif, l'excellente connaissance du terrain et de la population

Des fragilités à interroger :

L'image dont bénéficient le secteur et la question des ressources humaines (gestion des emplois et des compétences) ?

Quelle formation initiale ?

Quel accompagnement des parcours professionnels ? Quelle valorisation des métiers, quelle reconnaissance de leur technicité ? Quid des professionnels précarisés ? (ex : auxiliaire de vie scolaire)

ÉVALUATION ET RÉGULATION PAR LA QUALITÉ À DÉVELOPPER

L'ARS va demander plus d'évaluations, des pratiques adossées à des référentiels et des préconisations et s'en servira comme critères de choix dans les appels à projets.

La sélection du centre de documentation de l'Adapei du Rhône



GUIDE PRATIQUE : L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES de plusieurs ministères

Pour l'égalité des droits et des chances, ce livre nous informe des plus récentes évolutions législatives et réglementaires, par une présentation détaillée de tous les dispositifs, sur le travailleur handicapé, la pension d'invalidité, l'Esat, le nouveau contrat unique d'insertion (CUI).



APPRIVOISER LA DÉFICIENCE MENTALE d'Yvette Vocat

À la fois livre de réflexion livre-outil, livre-débat, ici, vous trouverez la parole d'éducatrice et d'éducateur (rare dans le milieu spécialisé). Voici 30 années d'expérience au service de l'enfance handicapée, fondées sur des préceptes éprouvés, livrées simplement, mais avec conviction, aux parents, aux éducateurs, aux enseignants, aux rééducateurs...



DÉFICIENCES INTELLECTUELLES ET INTÉGRATION SOCIALE de Michèle Carlier et Catherine Ayoun

Professeur et Docteur en psychologie, ces spécialistes nous présentent les troubles du développement intellectuel qui touchent 2 à 3 % de la population. Les causes sont nombreuses : agressions prénatales par l'alcool, la drogue, les médicaments, maladies génétiques, accidents cérébraux, maltraitances... Des explications avec des exemples concrets sont données dans ce livre, pour les formes les plus fréquentes.



LE GUIDE DE L'AIDANT FAMILIAL du Ministère du Travail, des relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Ce livre a pour objectif d'aider les personnes qui se dévouent tous les jours pour accompagner un proche devenu dépendant et de contribuer à alléger leurs contraintes quotidiennes.

Notre équipe vous accueille au centre de documentation **le jeudi de 14h à 17h** ou sur RDV. Il est pour tous : spacieux, accessible, convivial.

Venez nombreux !

Nous vous informons que l'Association des Paralysés de France a le plaisir de vous présenter un livre de Jean-Baptiste Laissard :



VIE EN ROUE LIBRE Un autre regard sur le handicap de Jean-Baptiste Laissard

Cet ouvrage lève le voile sur le quotidien de personnes en situation de handicap. Photos et témoignages, revendiquant l'évolution des mentalités et des regards sur le handicap. Sept situations de vies différentes : travail, loisirs, vie sentimentale...

ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIÉS DE L'ADAPEI DU RHÔNE

L'ADAPEI du Rhône a souhaité instaurer une journée d'accueil et de formation pour les professionnels nouvellement embauchés à l'Association. La première formation a eu lieu au siège de l'ADAPEI du Rhône, le vendredi 5 octobre dernier.

→ LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- Présentation de notre organisation : l'action associative et la fonction gestionnaire.
- Le fonctionnement du Siège, ses missions et les interactions possibles avec les professionnels.
- Connaissance générale sur le milieu médico-social.
- Réflexions sur la déficience intellectuelle
- Le parcours de l'enfant et de l'adulte dans les structures spécialisées avec un regard croisé sur le milieu ordinaire à tous les âges de la vie de la personne.
- Présentation des métiers au sein des établissements et des passerelles possibles : un même métier peut être très différent d'un établissement à un autre.

Après une introduction par le Président Henri Clerc, les présentations et réflexions ont été conduites par des professionnels : le Directeur Général, Prosper Teboul, un Directeur de Territoire, Michel Matricon, la Directrice de l'Action Associative, Marie-Pierre Reymond, des Directeurs... et le Docteur Botta, pédopsychiatre et conseiller technique de l'Association.

L'intervention du Docteur Botta portait sur « quelques repères pour une définition précise du handicap... » Des repères qui semblent primordiaux lorsque l'on se prépare à accompagner, de près ou de loin, des personnes handicapées mentales ; même si certains professionnels sont d'ores et déjà sensibilisés à l'accueil de notre public. Chaque présentation a donné lieu à des échanges riches.



Les questionnaires d'évaluation nous encouragent à poursuivre cette initiative :

→ APPRÉCIATION DE L'ANIMATION

45 % des participants ont réellement apprécié la clarté de la présentation
53 % en étaient satisfaits.

→ APPRÉCIATION DE LA FORMATION

95 % des participants ont apprécié la pertinence du contenu de la formation.
100 % la compréhension du contenu de la formation.
87 % ont apprécié l'apport de connaissances.

→ SUR LE PLAN QUALITATIF, LES POINTS FORTS SONT

- La compréhension du fonctionnement de l'association et du siège social : préambule important lorsque l'on entre dans une nouvelle organisation.
- Sentiment d'appartenance à une association, porteuse de valeurs.
- Les réflexions et échanges autour de la définition du handicap mental, nous montre un intérêt réel pour le cœur de métiers des professionnels.

→ LES POINTS À REVOIR POUR LA PROCHAINE JOURNÉE D'ACCUEIL

- Densité des informations sur un laps de temps un peu court.
- Donner encore plus de temps aux échanges et discussions.



LA PROCHAINE FORMATION AURA LIEU
LE VENDREDI 18 MARS 2011

COMMISSION SENSIBILISATION & SCOLARISATION

La commission « sensibilisation/ scolarisation » de l'ADAPEI du Rhône mène ses actions de sensibilisation au handicap auprès de nombreux adultes et enfants.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, la commission a rencontré : 400 collégiens et 300 élèves d'écoles élémentaires.

De nombreux adultes en formation : des élèves puéricultrices (environ 150 personnes), des Auxiliaires de Vie Scolaire (environ 180 personnes), des élèves en préparation d'un BP sanitaire et social, etc. Pour illustrer ces actions, arrêtons-nous sur celle menée au Collège du Sacré-cœur à Écully en septembre 2010.

permettre de susciter la réflexion dans la rencontre de l'élève singulier, de faire mieux connaître ses impressions, ses ressentis, sa façon de vivre et de comprendre les choses, son vécu au quotidien. Il s'agit d'aller au-delà des clichés et de rassurer autant que possible face aux craintes.

Les échanges avec les élèves des classes de 6^e ont été très riches. Nous avons répondu aux questions et tenté de faire mieux comprendre ce qu'est « sa situation de désavantage » pour un élève avec une déficience intellectuelle. La relation qui s'établit (ou non) était au cœur de nos débats : en quoi la rencontre avec cet élève qui raisonne autrement peut dérouter, comment on peut très vite être amené à se moquer voire à exercer sur lui un pouvoir abusif.

La question de l'expérimentation et de ses effets négatifs a également été abordée pour



► Claudine Lustig
commission sensibilisation/scolarisation

LA COMMISSION POURSUIT SES ACTIONS ET INVITE D'AUTRES BÉNÉVOLES À VENIR LA REJOINDRE

Le collège du Sacré-cœur accueille des élèves avec une déficience intellectuelle au sein de son dispositif ULIS, Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (anciennement UPI) ouverte en 2009. Lors de sa création, la commission sensibilisation - scolarisation avait mené une action très complète au sein du collège afin d'apporter sa modeste contribution à la réussite de la bonne inclusion du dispositif. À la rentrée 2010, 2^e année de fonctionnement de l'ULIS, le collège du Sacré-cœur a une nouvelle fois sollicité la commission pour une action auprès de l'ensemble des classes de 6^e, les nouveaux élèves de l'établissement scolaire. Ils étaient près de 200 ; les bénévoles les ont rencontrés par groupes de 15 élèves.

Notre objectif était de contribuer à la prévention des attitudes et représentations négatives qui peuvent être associées au handicap mental, afin que les relations avec les élèves de l'ULIS soient les plus sereines possibles. L'enseignante de l'ULIS et l'équipe éducative du collège travaillent tout au long de l'année dans ce sens. L'action de notre commission vient en complément et doit

pallier le « *voyons ce que je vais arriver à lui faire faire* ». Nous espérons ainsi avoir contribué à l'émergence d'une attitude respectueuse et remercions l'équipe du Sacré-cœur de favoriser le travail de sensibilisation de notre commission.

Il était une fois...

Il était une fois une drôle d'histoire
d'enfants comme toi
Pourtant
Comme toi ils jouent, ils se balancent,
ils pédalent
Comme toi ils chutent, se relèvent
et recommencent
et recommencent plus souvent que toi
Comme toi ils peignent, ils dessinent

Un sourire pourtant leur ferait du bien
Comme toi ils rentrent à la maison
Comme toi ils goûtent et font leurs
devoirs
Et leur journée n'est pas finie
Ils doivent encore et toujours faire
un effort pour parler mieux
et se faire comprendre de toi
Pour un jour pouvoir faire avec toi



Comme toi ils sont fiers du cadeau qu'ils
vont faire à papa, à maman
Comme toi ils râlent lorsqu'on leur
demande de cuisiner,
repasser ou faire le ménage
Comme toi ils écoutent de la musique
Comme toi ils dansent et font la fête
Comme toi ils vont à l'école apprendre
à lire, à écrire, à compter
Ce qui te demande à toi peu d'efforts,
leur demande de longues heures
Comme toi ils font les magasins
Comme toi ils mangent à la cafétéria,
au resto
Et là, toi tu les regardes, tu t'interroges
Ton regard devient insistant, tu rigoles
Ils n'ont plus faim

Toi, tu marches tu cours
Comme toi ils rient, ils pleurent
Comme toi ils vivent de grands
moments de bonheur
Peut-être un jour dans cette drôle
d'histoire,
ces drôles d'enfants seront
dans ton école
Ils joueront et chanteront dans ta cour
Ils liront et compteront dans la classe
à côté de la tienne
Et toi tu seras prêt à leur tendre la main
À embarquer avec eux sur un drôle
de voilier pour un drôle de voyage.

► Céline May

Soirée Choucroute 20 ANS DÉJÀ !

Après plusieurs repas réalisés dans d'autres lieux les années antérieures, le samedi 20 octobre 1990 la municipalité de Tassin-la-Demi-Lune nous accordait l'espace sportif des Genêtiers. Cette faveur nous a permis de continuer l'organisation de cette soirée dont M. Thillet était l'instigateur aidé par M. Berne, professionnel, à cette époque, en charcuterie. Ce lieu voué aux sports s'adapte parfaitement à nos personnes handicapées dont certaines ont des difficultés à se mouvoir. Plus de 700 convives étaient présents à cette première. Depuis toutes ces années nous apprécions le chaleureux accueil de tout le personnel du complexe sportif, la présence de Monsieur le Maire et certains élus de son conseil municipal.

Cette année les travaux devant l'entrée du parking nous ont causé quelques inquiétudes pour l'accès des 40 véhicules des établissements qui stationnent en priorité devant l'entrée du bâtiment.

Aussi j'ai eu le plaisir de saluer Monsieur le Maire, et Monsieur Bourguignon, son adjoint et responsable de la salle, venus le matin vérifier si leurs interventions auprès de la Courly avaient été prises en compte afin que nous puissions accéder au site.

Ces témoignages de l'intérêt qu'ils apportent au bon déroulement de notre soirée nous aident à surmonter les diverses difficultés que l'équipe de bénévoles de la commission festive rencontrent.

En effet la logistique de sa mise en place est une lourde tâche, plus de trois jours sont nécessaires à la préparation de la salle.

Malgré ces désagréments nous constatons que cette soirée est toujours appréciée par nos participants qui nous disent à leur départ : « à l'année prochaine ! »

Ces mots encouragent toute l'équipe à continuer (tant qu'elle le pourra) la réalisation de cette fête, ses volontaires ont dans l'esprit le poème de Serge Réggiari :

« Il faut vivre d'amour, d'amitiés, de défaites,
Donner à perte d'âme, éclater de passion,
Pour que l'on puisse écrire à la fin de la
fête, Quelque chose a changé pendant que
nous passions »

► Serge Giraud

domino assist'm
interim & recrutement
INTERIM - CDI - CDD

**Confiez nous la gestion de vos recrutements
et de vos remplacements éducatifs et soignants !**

vous recherchez pour des courtes ou longues durées:
des éducateurs spécialisés > moniteurs éducateurs > aides médicaux psychologiques
infirmières > aides soignantes > élèves éducateurs > veilleurs de nuit

31 quai Augagneur - 69003 Lyon - tél. 04 37 48 38 90 - Fax : 04 78 89 54 14
assistmlyon@dominointerim.com - www.dominointerim.com

lamurebianco
Fiouls Domestiques
Carburants - Lubrifiants
IRIGNY 04 78 50 79 79
MEYZIEU 04 78 31 71 73
www.lamurebianco.fr

**ENTREPRISE
BOSGIRAUD**
réalise tous vos projets de constructions
maisons individuelles
restaurations - collectifs
bâtiments industriels
bâtiments agricoles

SALLES
69460 ARBUISSONNAS
Tél. 04 74 67 54 73
Fax 04 74 67 59 40

DEBIZE
Matériel et fournitures vinicoles
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Siège social : 138, route de Riottier
BP 251 - 69658 Villefranche cedex
Tél. 04 74 02 77 77 - Fax 04 74 02 77 71
Courriel : debize.sas@debize.fr - www.debize.fr

GiHP
Transports d'enfants
& d'adultes handicapés
Handicap mental,
moteur ou sensoriel
© 04 37 72 30 30
fax 04 37 72 30 39
130 rue de la Poudrette - 69100 Villeurbanne

Ets Bérard s.a.
Tôlerie fine de précision
Découpe et soudure Laser 2D
Zone Industrielle Nord - 69530 BRIGNAIS
Tél. : 04 72 31 81 81 - Fax : 04 78 05 42 25

→ **POUR VOS ACHATS**
Pensez à nos annonceurs !

Dans un souci constant d'humanité et de partage, nous réalisons une cuisine familiale et colorée, avec des produits frais et des recettes maisons. Pour nos convives, nous nous engageons au quotidien : ateliers culinaires adaptés, formations équilibre alimentaire, menus illustrés...

Une restauration qui participe au projet d'établissement

Direction Régionale Rhône-Alpes
132 cours Charlemagne - 69002 LYON
Tél. 04 26 72 92 20 - Fax 04 26 72 92 21
www.restalliance.fr - restalliance@restalliance.fr

REVES ET DECOUVERTES
VOUS PROPOSE
DES VACANCES ADAPTEES
SEJOURS A THEME - COUPLE - FLEUR DE L'AGE
SEJOURS LIBERTE - SEJOURS AUTONOMIE REDUITE
1431 rue Louis Michel - BP 48 - 42153 RIORGES
Tél. 04 77 23 02 70 - Fax 04 77 23 03 06
Revesetdecouvertes@orange.fr - www.revesetdecouvertes.com
Assoc loi 1901 - Agrément Tourisme AG 42990001 - SIRET 420 954 161 00013 - Code NAF 933E
Agrément Vacances adaptées organisé n° 04-151 de la préfecture Région Rhône-Alpes du 14.04.2006

► COMMISSION FRATRIE : UNE MATINÉE CONSACRÉE AUX FAMILLES DE L'ASSOCIATION

LES LOISIRS ET LES VACANCES EN FAMILLE

Le 6 novembre, à l'invitation de la commission Jeunes Familles, une nouvelle rencontre a été organisée à l'IME des Coquelicots, permettant aux parents de se retrouver et d'échanger sur le thème des vacances, alors que les frères et sœurs, réunis autour de Jean-Marc Botta, avaient carte blanche pour parler entre eux de leurs préoccupations.

Côté parents, en introduction de la matinée, Marie-Madeleine Culem, psychologue et maman de Matthieu, accueilli au foyer des Tournesols, est revenue sur la place et le sens des vacances dans l'équilibre personnel et familial, avec, en toile de fond, son propre témoignage raconté par petites touches tout au long de l'exposé.

Après cette courte présentation, place à l'échange qui a permis à chacun de parler librement de ses propres préoccupations ou expériences dans un climat chaleureux et de grande écoute. L'occasion pour de jeunes mamans d'exprimer leur regret du manque de propositions en adéquation avec le handicap de leur enfant ! Des idées sont lancées...

Avec l'espoir que l'association puisse soutenir des projets de loisirs, tout spécialement pour les jeunes enfants.

En fin de matinée, M. Bertolio, président du Comité Départemental des Sports Adaptés, est venu présenter les activités de cette association et celle des différentes associations affiliées, toutes organisatrices d'activités sportives spécialement conçues pour les personnes déficientes intellectuelles.

LOISIRS ET VACANCES EN FAMILLE : COMMENT S'Y PRENDRE ?

Les vacances sont un besoin fondamental. Le temps des vacances est le temps du repos et de la détente qui suspend les activités contraignantes et qui marque une rupture avec la routine du quotidien. Temps vacant, temps gratuit entre les personnes, temps souvent festif... C'est l'occasion de faire « autre chose », parfois des activités différentes qui permettent de découvrir de nouveaux horizons, de s'enrichir de nouvelles expériences, d'ouvrir ses relations, en

portant un regard nouveau sur ses proches et sur soi-même. Le temps des vacances, un moment privilégié permettant de retrouver des équilibres physique et psychique pour ceux et celles, et ils sont nombreux, qui mènent des vies bousculées, chargées de stress et usantes. Reprendre souffle pour redonner du sens au quotidien...

DES VACANCES FAMILIALES ? DES OBSTACLES À FRANCHIR

Le temps des vacances et des loisirs doit être l'occasion de laisser place à l'expression de chaque membre de la famille dans le respect du rythme de chacun... Imaginer un scénario gagnant-gagnant, pour que chacun y trouve sa place, en prenant en compte la « différence », pas seulement du point de vue du handicap, mais aussi de l'âge, des aspirations des uns et des autres. en évitant le piège de la comparaison, car, comme il faut peut-être le rappeler, l'équité n'est pas synonyme d'égalité...

D'une façon un peu paradoxale, les parents, comme les frères et sœurs de la fratrie, doivent reconnaître et accepter ce qui fait différence comme ce qui fait ressemblance... Si l'enfant porteur de handicap est effectivement différent, pour autant il est possible de reconnaître des ressemblances. Sentiment d'appartenance, sentiment de distance. Les chemins de vie, quoi qu'il en soit, sont uniques et particuliers. Ils se croisent, se superposent parfois, se distancent à d'autres moments.

C'est dans cette reconnaissance - de ce que l'on a en commun et de ce qui nous différencie -, que se construit un vivre ensemble dans lequel chacun trouve sa place ! avec, en toile de fond, cette assurance d'être aimé tel que l'on est, porteur de handicap ou pas.



Pas toujours si simple de trouver la bonne distance, celle qui permet de concilier les contraintes d'une situation de handicap sans mettre à mal les aspirations de l'un ou de l'autre, ne serait-ce que l'aspiration au repos et à la détente ! Sur un tout autre registre, nombreuses sont les familles qui vivent avec beaucoup de difficulté et de souffrance le regard des autres. Sentiment de honte, réveillant un sentiment obscur de culpabilité, ou un sentiment de rejet, ou bien encore le sentiment très dérangeant d'être l'objet de curiosité. Il n'est pas facile de faire face à ses sentiments et d'en parler. Mais cela peut être nécessaire, pour ne pas les laisser travailler en silence et aller à contresens des désirs.

UNE SÉPARATION POSSIBLE ?

Loisirs ou vacances, est-il envisageable de se séparer de l'enfant handicapé ? Comment lutter contre le sentiment, parfois très envahissant, de ne pas être à la hauteur, ou celui d'abandonner son enfant fragile parce que, pour quelques heures ou quelques jours, on s'autorise à prendre un temps sans lui ? Comment faire confiance à d'autres personnes pour « prendre soin » de l'enfant handicapé, ces autres quasi étrangères, au regard de la proximité maternelle et familiale ?

Lent chemin de découverte et d'apprentissage, qui ouvre le chemin des possibles, qui conduit à la confiance, seule garante d'une séparation sereine.

Il n'y a pas de modèles de vacances... elles sont à inventer, à imaginer pour qu'elles soient réellement un temps de ressourcement familial, quand bien même la réalité conduirait à prévoir du « sur mesure » !

SIREM
CREATEUR DE MOTORISATIONS

SIREM conçoit et fabrique, pour une clientèle industrielle, des motoréducteurs, pompes et systèmes de motorisation électrique innovants et personnalisés.

Site Internet : www.sirem.fr
 Email : info@sirem.fr

AILLEURS & AUTREMENT
 vacances adaptées à l'étranger
 2 ou 3 semaines, fixe ou itinérant
 Turquie, Egypte, Portugal
 Bulgarie, Canada, Vietnam,
 Guadeloupe, Croatie
 11 rue auguste Renoir 69120 Vaulx en Velin - Tél/fax 04 78 31 41 10
 e-mail : ailleursetautrement@orange.fr - site internet : www.ailleursetautrement.fr
 N° d'agrément IM 069 100 033



TOP Vacances
 Séjour de vacances
 adaptés pour adultes

51, rue Sébastopol - 37016 TOURS Cedex 1
 Tél. 0810 600 332 - Fax : 02 47 75 17 35
 E-mail : top.vacances@wanadoo.fr

COICAUD & CIE.

Ouverture automatiques de portails, portes de garages, contrôle d'accès.
 Pour collectifs, industriels et particuliers.

MAINTENANCE ■ ETUDES ET DEVIS GRATUITS

3 rue des Prés - 69009 LYON - Fax : 04 78 47 28 22 - **04 78 83 87 20**

**Gedimat
 Charroin**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BOIS - STATION BRICOLAGE

s.a. CHARROIN

12, rue Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS
 Téléphone 04 78 05 13 11
 Télécopie 04 72 31 66 11

**I
 SEPR**

**JOURNÉES PORTES
 OUVERTES**

22 Janvier
 25 et 26 Mars 2011

Campus SEPR - 46 rue Professeur Rochaix, 69003 Lyon
 Tél. : 04 72 83 27 28 - @ : accueil@sepr.edu - www.sepr.edu

CHAUDRONNERIE
 TOLERIE

SATIM

Société Coopérative de Production
 à Responsabilité Limitée à Capital Variable

Z.I. Sud Anse - 69480 ANSE - Tél. 04 74 60 23 18 - Fax 04 74 67 13 10



**OUTILS ET SYSTÈMES ÉVOLUÉS
 POUR LE CONDITIONNEMENT
 DES POUDRES ET DES LIQUIDES**

104 rue de lisbonne / parc d'activités de Sermenaz
 69140 Rillieux-la-Pape

Tél. +33 (0) 478 887 956
 Fax : +33 (0) 478 887 572
 E-mail : spc@spc.fr
 Web : www.spc.fr



Entreprise VITRERIE - MIROITERIE
 Menuiserie Alu et P.V.C. - Double vitrage
SOCIÉTÉ CALADOISE GLACEVER
 Léon GUILLEMIN

21, av. Edouard-Herriot - Z.I. Sud LIMAS - 69400 VILLEFRANCE s/SAONE
 Tél. 04 74 65 52 29 - Fax 04 74 62 81 62

ACE

AGRAFAGE - CLOUAGE - EMBALLAGE - VISSERIE - FEUILLARD

3, Rue Louis Blanchard
 42290 SORBIERS

Tel : 04 77 53 11 74
 E-Mail : ace-sa@wanadoo.fr

Fax : 04 77 53 04 94
www.ace-agrafage-clouage.com

L'ADAPEI du Rhône a organisé le 21 octobre dernier une soirée sur la protection juridique des majeurs. Nous avons repris les propos de Evelyne Allais, juge des Tutelles, ainsi que les principales questions posées par les familles.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

« La tutelle ou la curatelle, c'est un défi difficile puisqu'il s'agit de mettre en place une privation de liberté totale ou partielle dans le but d'aider quelqu'un et non de le contraindre. »

— Jean-Paul Delevoye,
 médiateur de la République

> 1 //

PRÉSENTATION DU SERVICE DES TUTELLES DE LYON :



Mme LE JUGE DES TUTELLES : Evelynne Allais

Compte tenu de l'ampleur du sujet : je n'aborderai pas le mandat de protection future de même que les mesures qui remplacent désormais les tutelles aux prestations sociales (MASP, MAJ).

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA LOI N°2007-308 DU 5 MARS 2007

Pas de véritable système d'incapacité permettant une protection satisfaisante des biens et de la personne avant la loi n°68-5 du 3 janvier 1968. Cette loi a entraîné une profonde réforme de la protection des majeurs, en mettant en place un système articulé autour de 3 régimes de protection des majeurs : sauvegarde de justice - curatelle et tutelle. Cependant, elle a été modifiée en 2007 pour différentes raisons :

- elle s'attachait essentiellement au patrimoine de la personne protégée et il convenait d'améliorer la protection juridique de la personne protégée ;
- il existait une pression sociale résultant de l'allongement de l'espérance de vie et des problématiques de dépendance qu'il induit ;
- il apparaissait nécessaire d'harmoniser les conditions d'exercice des mesures de protection par les tiers.

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs est donc intervenue. Elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009. Cependant, même si cette loi entraîne d'importantes modifications, elle est dans la continuité de la loi de 1968.

- **9977** dossiers en cours au 31 décembre 2009 au lieu de 7310 dossiers au 31 décembre 2002, soit une augmentation de 36 % en 7 ans.
- **3 Juges des Tutelles** à plein temps depuis le 1^{er} septembre 2010 (font partie du Tribunal d'Instance de Lyon).
- **1 secrétariat-greffe** par Juge des Tutelles : deux personnes attachées à chaque magistrat et d'autres personnes spécialisées pour la vérification des comptes de gestion, la révision des mesures de protection.
- **1 accueil téléphonique** et physique.

- **1 site internet** : www.ca-lyon.justice.fr/pages/des_juridictions/tilyon/service_des_tutelles_majeurs.
- Liste des experts de la Cour d'Appel.
- Imprimé type de requête afin d'ouverture d'un régime de protection.
- Liste des médecins experts.
- Inventaire de Patrimoine et Compte Rendu de Gestion.
- Projet de dématérialisation des requêtes en matière de tutelle mais on en est encore à un stade embryonnaire.
- Spécificité du Service des tutelles de Lyon car spécialisation des magistrats à la différence des autres Tribunaux d'Instance.

En effet, l'article 428 du Code Civil rappelle les 3 principes qui doivent gouverner la mise en place du régime de protection :

- **nécessité** : certificat d'un médecin inscrit
- **subsidiarité** : pas d'autre moyen : règles du droit commun de la représentation, règles des régimes matrimoniaux, ce qui explique la renonciation à la saisine d'office du Juge des Tutelles ;
- **proportionnalité** : choix de la mesure et durée de celle-ci : un an renouvelable un an pour la sauvegarde de justice, 5 ans maximum pour la première mesure de curatelle ou tutelle, alors qu'auparavant ces deux derniers régimes de protection étaient sans durée.

De plus, l'article 415 du Code Civil rappelle les principes fondamentaux en matière de protection

- **Liberté** : la protection a pour finalité l'intérêt de la personne protégée, elle favorise dans la mesure du possible l'autonomie de celle-ci.
- **Dignité de la personne** : protection particulière du logement, de la résidence secondaire de la personne protégée, de ses comptes bancaires, du choix de son domicile, de sa correspondance, droit d'information, transmission des comptes de gestion à l'intéressé, ce qui ne se faisait pas avant.
- **Solidarité**, ce qui explique la gratuité de la charge du tuteur familial,
- **Responsabilité** des acteurs du régime de protection (articles 421 et 422 du Code Civil).

LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE D'UNE MESURE JUDICIAIRE DE PROTECTION

ARTICLE 425 DU CODE CIVIL

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique. »
Désormais, il n'est plus possible d'ouvrir la curatelle pour cause d'intempérance, d'oisiveté ou de prodigalité sans certificat médical précis décrivant la pathologie de l'intéressé. Désormais, le Juge des Tutelles ne peut plus se saisir d'office de la situation d'une personne qui lui est signalée.

MODE DE SAISINE

soit requête d'un particulier, soit requête du Parquet, accompagnée à peine d'irrecevabilité d'un certificat circonstancié rédigé par un médecin inscrit sur la liste du Procureur de la République
(articles 430 à 431-1 du Code Civil-1217 à 1219 du Code de Procédure Civile)

LISTE DES PERSONNES POUVANT SAISIR LE JUGE

la personne elle-même, le conjoint ou le concubin si pas de cessation de vie commune entre les parties, un parent ou allié, une personne entretenant avec la personne protégée des liens étroits et stables, la personne qui exerce à son égard une mesure de protection juridique.

La requête établie par le particulier doit être la plus précise possible : identité de la personne, personnes appartenant à l'entourage du majeur, nom du médecin traitant, éléments concernant la situation familiale, financière et patrimoniale du majeur. La requête du Parquet est généralement accompagnée d'une enquête sociale.

PROCÉDURE

Le Juge des Tutelles procède à l'audition de la personne à protéger sauf si cette audition est de nature à porter préjudice à sa santé ou encore si celle-ci est hors d'état de manifester sa volonté.

Elle peut avoir lieu au siège du Tribunal ou encore dans l'établissement de traitement ou en tout autre lieu approprié.

Le Juge des Tutelles entend le requérant, toute personne qui souhaite exercer la mesure de protection et s'il l'estime opportun les personnes proches de l'intéressé. Le texte permet donc des pratiques différentes selon les Juges des Tutelles mais la tendance actuelle est d'impliquer de plus en plus les familles et les proches dans la protection des personnes protégées.

La procédure est soumise à l'avis du Parquet et un jugement est rendu quant au régime de protection, lequel est susceptible de recours devant la Cour d'Appel (cela depuis le 1^{er} janvier 2010).

La loi de 2007 effectue une hiérarchisation quant aux personnes susceptibles de recueillir la charge de la protection d'une personne vulnérable :

- **en première ligne**, les personnes choisies par le majeur en état de faiblesse du temps où il ne l'était pas encore (déclaration anticipée du curateur ou du tuteur ne peut être faite que par déclaration devant notaire ou par un acte écrit en entier, daté et signé de la main du majeur concerné) ou encore les personnes choisies par les parents ou le dernier vivant des pères et mères qui assument la charge matérielle et affective de leur enfant majeur dans le cas où ils viendraient à décéder ou à ne plus pouvoir continuer de prendre soin de l'intéressé,
- **en seconde ligne**, la famille ;
- **en troisième ligne**, un proche mais qui cohabite avec l'intéressé ;
- **en quatrième ligne**, un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

La loi et les décrets d'application ont profondément réformé ces tiers (les mandataires judiciaires) en exigeant plus de formation, une assurance de responsabilité et en les soumettant désormais à un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône (DDCS). Le mode de leur financement va être aussi revu.

PROBLÈMES ACTUELS POSÉS PAR LES LIMITES DE CES TIERS

Peu de suivi quant à la personne, difficulté des rendez-vous à domicile, problèmes posés par les cas limites quand ils sont opposés à la mesure et ne sont pas hospitalisés.

ARTICLE 447 DU CODE CIVIL

Plusieurs tuteurs ou curateurs possibles : division de la mesure de protection entre curateur et tuteur aux biens et curateur et tuteur à la personne

ARTICLE 454 DU CODE CIVIL

Curateur avec subrogé curateur et tuteur avec subrogé tuteur

ARTICLE 456 DU CODE CIVIL

Conseil de famille.

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE PROTECTION

Ceux-ci sont, dans l'ordre, la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle. Ainsi le législateur place les régimes de protection de façon chronologique du système le plus faible au système le plus fort, en nous incitant à gravir les marches de l'incapacité avec précaution.

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

(articles 433 à 439 du Code Civil-article 1248 à 1251 du Code de Procédure Civile)

Cette mesure mise en place par la loi de 1968 est renforcée par la loi de 2007. Elle n'entraîne pas l'incapacité juridique de la personne qui y est soumise. En effet, le majeur conserve l'exercice de tous ses droits mais les engagements ou les contrats qu'il a souscrits pendant cette période peuvent être facilement remis en cause lorsqu'ils lui sont défavorables : rescision pour simple lésion ou réduction en cas d'excès (article 435 du Code Civil) en plus de l'annulation prévue pour insanité d'esprit prévue pour tout acte hors régime de protection (article 414-1 du Code Civil)

La sauvegarde peut être prononcée par le Juge des Tutelles en dehors de toute procédure afin de placement sous protection ou dans le cadre d'une telle procédure. Elle peut aussi résulter d'une déclaration faite au Procureur de la République dans les conditions prévues par l'article L.3211-6 du Code de la Santé Publique. Elle a une durée maximale d'un an, renouvelable un an par le Juge des Tutelles. Elle peut prendre fin avant (mainlevée ordonnée par le Juge-mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle-déclaration médicale faite au Procureur-radiation de la déclaration médicale sur décision du Procureur de la République)

La sauvegarde permet aussi la désignation d'un mandataire spécial :

- le mandat spécial ne met pas fin automatiquement aux procurations antérieurement consenties à moins que ces procurations soient suspendues ou révoquées par le Juge des Tutelles après une procédure particulière,
- le mandat spécial peut concerner des actes de disposition ou encore relatifs à la personne en sus des actes d'administration jusque-là seulement admis
- le mandat spécial est susceptible de recours à la différence de la sauvegarde de justice. Aussi, désormais la sauvegarde de justice peut permettre d'effectuer certains actes importants dans une période déterminée sans qu'une mesure de protection soit décidée pour un plus long terme. Dans la pratique, procédure pas encore très utilisée.

LA CURATELLE

(articles 440 à 464 du Code Civil dispositions communes à la curatelle et à la tutelle et articles 467 à 472 du Code Civil : dispositions spécifiques à la curatelle)

La curatelle correspond à un besoin d'assistance et de conseil. La personne protégée conserve tous ses droits : certains qu'elle peut exercer seule, d'autres qu'elle ne doit exercer qu'aux côtés d'un curateur dont le rôle est de la conseiller et de la contrôler dans les actes importants de sa vie au mieux de ses intérêts : actes de disposition principalement : donations, ventes, actions en justice en défense ou en demande, signification des décisions de justice, mariage, convention de pacte civil de solidarité (article 440 du Code Civil).

Le Juge des Tutelles peut jouer sur cette marge de liberté en réduisant ou en augmentant la liste des actes que la personne protégée peut faire seule (curatelle renforcée par exemple : article 472 du Code Civil). En cas de désaccord entre la personne protégée et le curateur, le Juge des Tutelles tranche le litige.

LA TUTELLE

(articles 440 à 464 du Code Civil : dispositions communes à la curatelle et à la tutelle et articles 473 à 476 du Code Civil : dispositions spécifiques à la tutelle)

La tutelle est la mesure de protection la plus forte, la plus incapacitante. Le majeur perd l'exercice de ses droits au profit d'un tuteur qui régularise seul au nom et pour le compte de ce dernier tous les actes le concernant. Le majeur est totalement dessaisi de l'exercice de ses droits et ne conserve que quelques prérogatives d'ordre personnel limitativement énumérées (articles 458 et 459 alinéa 1 du Code Civil : actes dont la nature implique un consentement strictement personnel : déclaration de naissance d'un enfant, reconnaissance, actes de l'autorité parentale relatifs à la personne d'un enfant, déclaration du choix ou du changement du nom d'un enfant, consentement donné à sa propre adoption ou à celle de son enfant par la personne protégée, décisions relatives à sa personne dans la mesure où son état le lui permet)

Le Juge des Tutelles peut cependant énumérer d'autres actes que la personne en tutelle aura la capacité de faire seule ou avec l'assistance du tuteur (article 473 du Code Civil), gestion d'un compte bancaire avec carte de retrait possible.

Le tuteur accomplit seul les actes d'administration et courants. En revanche, il doit avoir l'autorisation du Juge des Tutelles pour les actes les plus importants. Cette autorisation est donnée par ordonnance et en conséquence, la tutelle est plus lourde que la curatelle où il suffit de l'accord des deux parties : autorisation du Juge des Tutelles pour les donations, les ventes, les actions en justice en défense ou en demande lorsque celles-ci concernent des droits extrapatrimoniaux, le mariage après avoir entendu les futures conjoints et recueilli le cas échéant l'avis des parents et de l'entourage, la convention de pacte civil de solidarité dans les mêmes conditions que pour le mariage. Nécessité en conséquence de bien adapter la mesure à la personnalité de l'intéressé afin de le protéger : difficulté quand mesure trop forte ou trop faible par rapport à celui-ci.



Bruno Le Maire et Evelyne Allais, Juge des tutelles (JDT), répondant aux questions de la salle.

> 3 //

LA RÉVISION DES MESURES DE PROTECTION :

Les dispositions transitoires de la loi prévoient que les mesures qui ont été prononcées avant le 1^{er} janvier 2009 ont une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2014, d'où la nécessité de procéder à la révision de ces mesures, sinon caducité.

Par ailleurs, les nouvelles mesures de protection mises en œuvre ne peuvent avoir qu'une durée de 5 ans, de telle sorte qu'elles doivent être révisées à leur échéance sous peine de caducité.

Le but de la loi est de permettre un réexamen des mesures de protection pour vérifier qu'elles sont adaptées.

Procédure utilisée à Lyon : courrier adressé au représentant légal afin de réexamen de la mesure de protection.

À retourner de la manière la plus complète possible après avoir saisi le médecin inscrit, si pas de désignation par le Juge des Tutelles (conditions fixées pour le financement : revenus inférieurs ou égal à l'AAH et capitaux placés à 7 000 euros). Indiquer les noms, prénoms, adresses actuelles des membres de la famille de la personne protégée. Avis demandés aux autres membres de la famille.

Décision rendue :

- mesure égale à 5 ans, sauf si altération durable constatée par médecin inscrit : dans ce cas-là, renouvellement pour durée > à 5 ans.
- droit de vote, en cas de tutelle,
- dispense ou non des Comptes de Gestion.

> 4 /// BRUNO LE MAIRE REMERCIE MADAME LE JUGE DES TUTELLES POUR SON EXPOSÉ TRÈS CLAIR ET TRÈS SIMPLE ET LUI PROPOSE DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES ADHÉRENTS :

Dans le cas où les parents sont séparés, l'adulte handicapé sous tutelle en établissement est à la charge de l'Association ; un parent est d'accord pour le placement, l'autre y est opposé ; quelle personne doit écouter l'Association ?

JDT : C'est le tuteur qui décide. En cas de désaccord, il faut écrire au Juge des Tutelles.

Quelle est la démarche pour être dispensé de l'envoi des comptes annuels ?

JDT : Si le patrimoine ne justifie pas l'établissement de ces comptes, le Juge peut dispenser le tuteur ou le curateur de cet envoi ; il est fortement conseillé cependant à celui qui gère les revenus d'une personne protégée de tenir une comptabilité minimale pour pouvoir s'y référer en cas de besoin. Cette dispense éventuelle doit être demandée par écrit au Juge. À Lyon, le délai de réponse est variable, compte tenu du manque d'effectifs : en principe de 8 à 10 semaines, sauf si le Juge des Tutelles profite de la demande de dispense de comptes de gestion pour procéder à la révision de la mesure de protection de la personne intéressée ; dans ce cas, le délai de réponse sera plus long.

Quel est le recours si le Juge refuse une demande de mainlevée faite conjointement par le curateur et la personne protégée ?

JDT : Le recours est examiné par la Cour d'Appel dont dépend la Juridiction des Tutelles.

Quels sont les actes importants pour lesquels le Tuteur doit demander l'autorisation au Juge des Tutelles ?

JDT : Ce sont tous les actes de disposition comme les mouvements sur des comptes de placements, y compris le livret A, les donations, l'acceptation pure et simple de succession, les ventes immobilières... Les actes concernant également le logement de la personne protégée et les meubles meublant ce logement...

Mon enfant arrive à sa majorité. Quelles démarches dois-je entreprendre ?

JDT : À 18 ans, l'enfant devient majeur ; il n'est plus sous l'autorité parentale. La demande de protection peut être faite dans l'année précédant la majorité mais aussi plus tard au moment où la personne concernée va avoir des revenus propres (AAH, actuellement attribuée quand la personne atteint l'âge de 20 ans).

Quelle est la transition entre la Tutelle aux Mineurs et la Tutelle aux Majeurs ?

JDT : Il n'y en a pas. Les parents d'une personne majeure nécessitant une mesure de protection doivent faire eux-mêmes la démarche à cette fin. Un délai minimum de 5 mois est nécessaire.

Qui peut être cotuteur ou cocurateur ?

JDT : En cas de cotutelle ou de cocuratelle, chaque tuteur ou chaque curateur est réputé à l'égard des tiers avoir reçu des autres le pouvoir de faire seul les actes pour lesquels un tuteur n'aurait besoin d'aucune autorisation. Les actes d'administration (retrait d'argent, paiement par exemple) accomplis par un cotuteur ou un cocurateur seul est donc opposable aux tiers. A mon sens, la cotutelle et la cocuratelle doit être réservée à des personnes également investies par rapport à la personne protégée et de préférence vivant sous le même toit. La cotutelle exercée par deux membres de la famille de l'intéressé qui s'entendent bien mais ne vivent pas sous le même toit (parent et frère par exemple) n'est pas forcément la meilleure solution. Il en est de même dans le cas où les parents sont séparés et en désaccord. Ces situations doivent être examinées au cas par cas, d'autres solutions pouvant être envisagées : tuteur aux biens et tuteur à la personne, tuteur et subrogé-tuteur, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, si le conflit entre les parents est trop aigu...

Quel est le statut pénal d'un majeur protégé ?

JDT : Il n'y a aucune réponse automatique ; il est déterminé suite à une expertise.

Une personne sous tutelle peut-elle aller à l'étranger ?

JDT : Le Juge n'intervient pas dans ce domaine.

Le dossier médical peut-il être consulté ?

JDT : En cas de curatelle, la personne protégée elle-même y a accès. En cas de tutelle, le tuteur y a accès.

Le curateur doit-il demander l'autorisation d'accepter une succession ?

JDT : En matière de curatelle, s'il n'y a pas conflit d'intérêt et que la succession est bénéficiaire, il n'y a pas d'autorisation du Juge des Tutelles à demander : le double consentement devant le Notaire est seulement nécessaire.

Quelle est l'adresse de la personne protégée ?

JDT : La résidence est le lieu où elle habite ; si la personne réside en foyer, son adresse et celle du foyer.

La soirée avançant, Madame le Juge n'a pas pu répondre à certaines questions envoyées par écrit :

M. LE MAIRE RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Le tuteur, avec l'accord du médecin, peut-il décider d'un traitement contraceptif sans solliciter le consentement de la personne protégée si elle n'est pas capable d'avoir un jugement éclairé ?

B. Le Maire : Toute décision relative à la vie privée de la personne protégée ne peut être prise que par la personne elle-même. Si elle n'est pas capable de prendre cette décision, son tuteur doit demander l'accord du Juge des Tutelles ou du Conseil de Famille, s'il y en a un. Cette question doit être posée lors de la convocation du Juge des Tutelles suite à la demande d'une mesure de protection.

La formation des tuteurs familiaux est-elle mise en place ?

B. Le Maire : À notre connaissance, elle est prévue et étudiée. Pour l'instant, le manque de crédits pour cette action empêche sa mise en route.

Y-a-t-il des dispositions pour assurer un suivi à la personne pour les tuteurs d'Associations Tutélaires ?

B. Le Maire : Oui, un module de formation est organisé pour eux. De plus, l'agrément ARS nécessite de l'expliciter.

Au décès du curateur ou du tuteur, comment est nommé le nouveau curateur ou tuteur dans le cas où il n'y a plus de famille autour de la personne protégée pour assurer la suite ?

B. Le Maire : Si cela n'a pas été prévu, le juge fera appel à une Association Tutélaire.

En cas d'évolution significative de la personne handicapée protégée, est-il possible de diminuer la mesure ?

B. Le Maire : Oui, c'est la raison pour laquelle la mesure a été limitée dans le temps ; ce changement peut être demandé par courrier ou lors du renouvellement de la mesure.

Peut-on garder le médecin de son choix en FAM ?

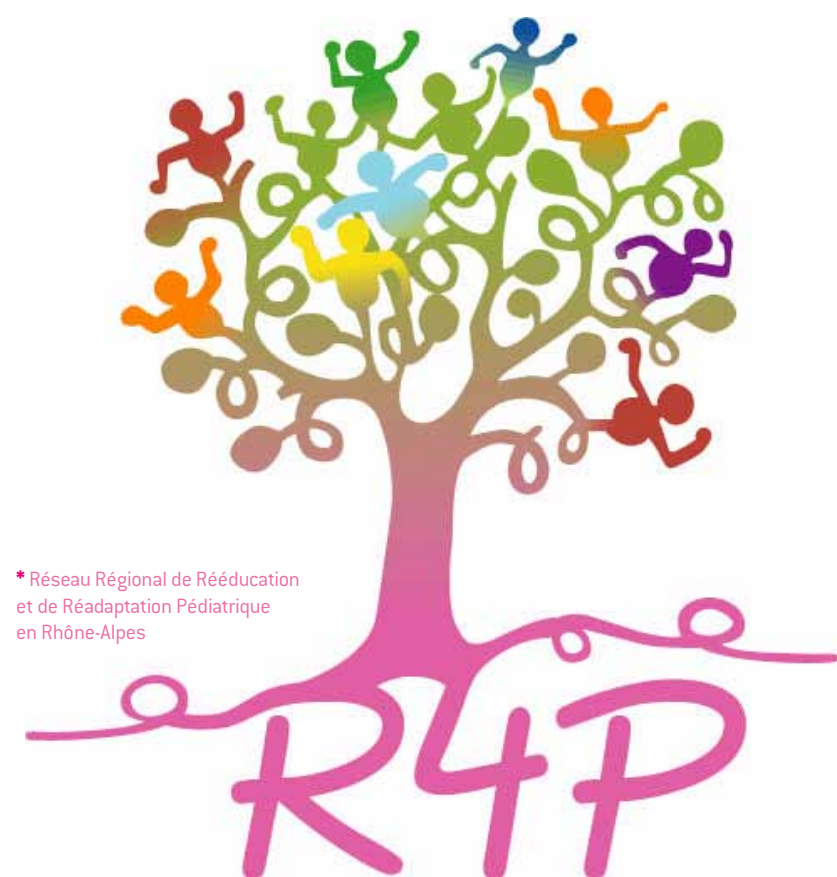
B. Le Maire : Oui, mais tous les honoraires le concernant restent à la charge de la personne protégée.

► Dossier préparé par Bruno LE MAIRE, Secrétaire Général

► INNOVATION

LE RÉSEAU R4P* : LA COORDINATION DES SOINS APPORTÉS AUX ENFANTS

Rencontre avec le réseau R4P, un réseau des professionnels de la région Rhône-Alpes impliqués dans la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap.



* Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône-Alpes

Le réseau R4P* n'est peut-être pas encore très connu des familles et, pour autant, ce réseau de professionnels a été constitué pour répondre à un besoin urgent de coordination des soins apportés aux enfants porteurs de handicap. Soins hospitaliers, soins en établissement ou soins à domicile, comment tisser des liens, comment échanger des informations parfois précieuses entre tous les acteurs, médecins, psychologues, paramédicaux, chefs d'établissement... tout en n'écarter pas les parents d'informations qui leur sont dues? Questions partagées par les parents eux-mêmes, très souvent déconcertés par l'absence de tout dialogue entre les praticiens et les différents accompagnants

de l'enfant. Nous avons rencontré Pascale Roger Dalbert, coordinatrice R4P, pour nous présenter plus précisément ce réseau et son intérêt pour les familles, ainsi que David Blanc, chargé du projet « Carnet de soins et de suivi de l'enfant porteur de handicap ». Quelle a été l'idée fondatrice du réseau R4P? Constat qu'il existe de nombreux professionnels qui expriment le besoin de créer des liens et de mutualiser leurs compétences pour une meilleure prise en charge des enfants.

HISTORIQUE DU RÉSEAU ?

Le réseau R4P et son association gestionnaire (association loi 1901) ont été créés en avril 2007 à l'initiative des 3 coordinations

des soins de suite et de réadaptation (SSR) pédiatriques de Grenoble, Saint-Etienne et Lyon et du service de l'Escale (Hospices Civils de Lyon) dans le cadre de leur mission établie par le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) promu par l'Agence Régionale de l'hospitalisation Rhône Alpes (ARH).

Le soutien de l'Agence Régionale de Santé? La rémunération des coordinatrices du réseau a pu être assurée entre 2007 et 2009 par des subventions du Groupe APICIL. En janvier 2009, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, reconnaissant les travaux du réseau, a pris le relais afin de financer de manière pérenne la coordination. Les frais de fonctionnement du réseau et les frais spécifiques pour chaque projet continuent de faire l'objet de demandes de financement par ailleurs.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU RÉSEAU ?

Le réseau a pour objectif général d'améliorer la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap. Le réseau développe, grâce à la création et l'animation de liens entre les professionnels, des actions concrètes afin d'échanger les savoirs et les pratiques, d'harmoniser les pratiques professionnelles, de concevoir des formations partagées, d'inciter et valoriser les travaux de recherche, de mieux identifier les personnes et les lieux ressources pour en faciliter l'accès aux familles et aux enfants en situation de handicap.

QUI EN FAIT PARTIE ?

Au 1^{er} décembre 2010 le réseau compte 1086 professionnels impliqués dans la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap sur la Région Rhône-Alpes, tous handicaps confondus. 55 % des inscrits ont une activité dans le secteur médico-social, 40 % dans le secteur sanitaire et 5 % dans le secteur éducatif. 10 % travaillent sur plusieurs secteurs d'activité. Quelques parents, représentants d'association, sont également inscrits et

Nicolas Eglin, Directeur de l'Association Une Souris Verte, est membre du Conseil d'administration au titre de représentant des usagers.

EN QUOI CE RÉSEAU EST-IL AU SERVICE DES FAMILLES ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP ?

Dès le séminaire fondateur qui s'est tenu en avril 2007, la Commission Communication avec les Familles a été créée. Lors du séminaire d'avril 2009, un atelier était animé par cette commission et plusieurs parents y ont participé. Le projet mené en 2010 a été l'organisation de 4 soirées d'échanges parents-professionnels pour recueillir des témoignages en vue de l'édition d'une plaquette sur les droits et devoirs des usagers (destinée aux parents et aux professionnels). 3 rencontres ont déjà eu lieu en 2010 : Relations parents-médecin (Grenoble), La pédopsychiatrie (Lyon), l'accès au dossier médical de l'enfant en situation de handicap (Saint-Etienne).

La prochaine rencontre aura lieu le 18 janvier 2011 à 20h30 à Villeurbanne sur le thème Les recours pour les enfants en situation de handicap (contact@r4p.fr).

Voici quelques exemples de projets menés par d'autres groupes de travail avec la participation active des parents : La Commission Formation a organisé en 2010, en collaboration avec le Centre Ressources Autisme Rhône-Alpes, et avec le soutien de l'Association Autisme Rhône Ain, un cycle de 3 conférences gratuites à Bourg-en-Bresse sur le thème de la sensibilisation sur l'autisme.

Plusieurs parents ont participé à ces conférences, et les échanges ont été très fructueux. Fort du succès de ces soirées, le réseau prévoit de renouveler ce cycle de 3 conférences en 2011 dans 2 autres villes de la région Rhône-Alpes.

Un projet d'édition d'un livret sur les bonnes habitudes de sommeil de l'enfant en situation de handicap est en cours, en collaboration avec le réseau Lucioles (association de parents et de professionnels concernés par le handicap mental sévère).

COMMENT AMÉLIORER LES RELATIONS ET LA COMMUNICATION ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES PARENTS ?

Meilleure connaissance mutuelle par les échanges sur des thèmes (soirées rencontres), projets menés en partenariat (plaquette droits et devoirs des usagers, livret sommeil).

Marie-Pierre Reymond, Directrice de l'Action Associative

CARNET DE SOINS ET DE SUIVI SPÉCIFIQUE HANDICAP – MALADIE CHRONIQUE

POURQUOI UN CARNET DE SOINS INFORMATISÉ ? ET POUR QUI ?

Les enfants ayant un handicap ou une maladie chronique sont suivis par de multiples médecins et rééducateurs qui réalisent des examens et bilans souvent nombreux. Ces enfants changent de structures de soins et de suivi au fil des années.

Les dossiers sont souvent pauvres en information, ne sont pas toujours transmis et restent difficiles à exploiter en dehors du thérapeute ou de la structure qui les a conçus. En Rhône-Alpes, 15 000 familles concernées par le handicap d'un de leurs enfants ainsi que 700 structures sanitaires ou médico-sociales ont besoin d'un outil qui facilite le suivi des soins.

QU'EST-CE QU'UN CARNET DE SOINS ?

Un Carnet de soins est un dossier informatisé qui centralise l'ensemble des documents et informations utiles à la coordination et la continuité de soins de l'enfant. [Comptes rendus d'examens, de consultations, imagerie, radios, le projet individualisé de l'enfant, etc.]

QUELLE EST LA COMPOSITION DU CARNET ?

Le carnet de soin informatisé est composé de plusieurs modules :

• UNE PAGE D'ACCUEIL

• UNE BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTS

- CR médical
- CR paramédical
- Radiographies
- Photos-vidéos
- CR synthèse de suivi du handicap
- CR de psychologie clinique et neuropsychologie
- CR éducatif
- Projet individualisé et contrats institutionnels
- Habitudes de vie de l'enfant
- Certificats médicaux et ordonnances
- Fiche de liaison sanitaire
- Formulaire Données cliniques minimales

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les Carnets de soins sont hébergés par une structure agréée par l'État qui assure la confidentialité et la sécurité des informations. Les parents décident d'ouvrir un Carnet de soins s'ils le souhaitent. Ils peuvent consulter toutes les informations qui sont contenues dans le Carnet. Ils choisissent les professionnels ou les équipes de soins qui seront autorisés à consulter et/ou alimenter le Carnet.

Les parents peuvent insérer dans le Carnet tout type de document (médicaux, socio-éducatif, etc.). Ils peuvent ajouter des informations sur la situation clinique, sociale ou éducative de leur enfant. Ils ont notamment la possibilité de renseigner deux documents : Un modèle de document « Habitudes de vie/ Connaissance de l'enfant » afin de faciliter l'accueil de l'enfant par une nouvelle structure ou un nouveau professionnel.

Une fiche de liaison sanitaire (document cerfa national) que les parents peuvent modifier, enregistrer et imprimer à volonté.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le Carnet sera gratuit pour les parents et les professionnels.

• DES FICHES D'INFORMATIONS PARTAGÉES

- Administratif
- Social
- Parcours de soins et d'accompagnement socio-éducatif
- Parcours scolaire
- Traitement médicamenteux administré
- Autonomie
- Aide technique, appareillage, environnement
- Poids / Taille

• DES BASES DOCUMENTAIRES

• UN MODULE DE GESTION

- Gestionnaires des habilitations
- Gestionnaire des préférences du Carnet

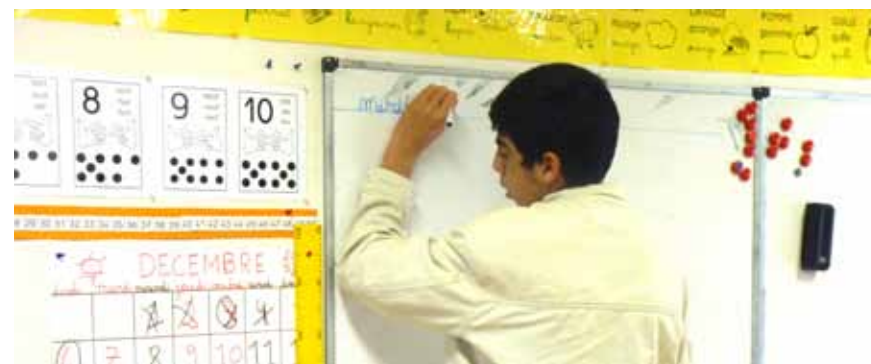
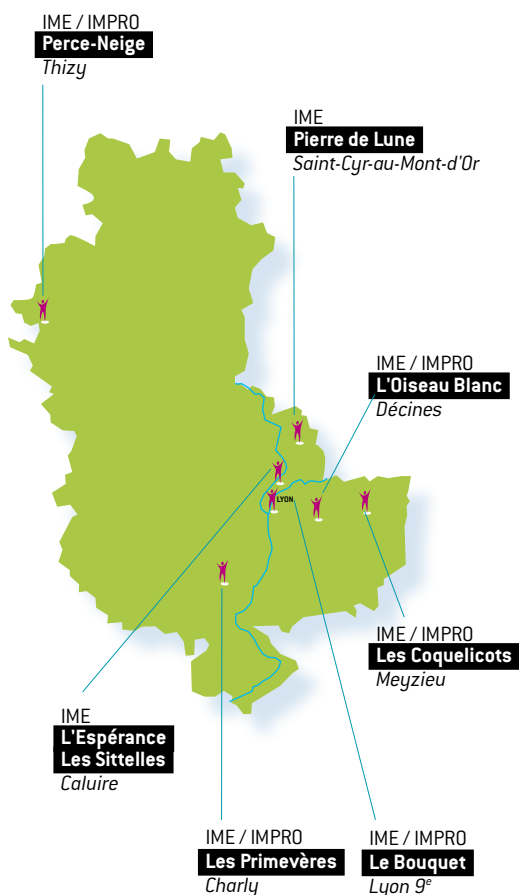
• EN CAS D'URGENCE

Plus d'infos : <http://www.ssr-ra.org>

► GRANDIR

LA SCOLARISATION DES ENFANTS D'IME - IMPRO

En partant du constat de l'évolution de la scolarisation dans les IME et/ou IMPRO de l'ADAPEI du Rhône, nous avons souhaité réaliser un focus sur un établissement : l'IME Les Coquelicots afin de mieux cerner cette réalité pédagogique de tous les jours. Pour rappel l'ADAPEI du Rhône gère 8 Instituts Médico-Éducatifs dont 5 instituts Médico-Professionnel / IMPRO.



LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN IME EST DE 563 ENFANTS

En internat 142 enfants, soit 25 %
En externat 371 enfants, soit 66 %
9 % sont accueillis en CAMSP et SESSAD.

L'ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ADAPEI DU RHÔNE

Elle est stable depuis 2008 :
En 2008 : 34 % des enfants d'IME de l'ADAPEI du Rhône bénéficient d'un enseignement de l'Éducation Nationale via un professeur des écoles, ce qui représente 181 enfants.

En 2009 et 2010, on observe le même pourcentage : 34 %, même si en nombre un peu plus d'enfants sont concernés car ils sont plus nombreux, soit 189 en 2009 et 191 en 2010.

L'ÉVOLUTION DU TEMPS DE LA SCOLARISATION EN IME AUGMENTE :

De 2008 à 2010 :
le temps minimum hebdomadaire de scolarisation en IME est de 20 minutes (notamment pour les enfants polyhandicapés) et le temps maximum est de 13 heures.
Le temps moyen hebdomadaire passé en classe en IME est de 4 heures 10, en 2010, il était de 3 heures 20 en 2008.

L'ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION EN INCLUSION SE STABILISE

Les IME de l'ADAPEI du Rhône favorisent les passerelles avec l'école ordinaire, via les CLIS, ULIS (collège et lycée), SEGPA ou bien

encore une classe externalisée (la classe de Tilleuls à Charly, cf. précédent numéro du Bulletin 222).

La proportion d'enfants bénéficiant de la scolarisation en inclusion, a augmenté, puis s'est stabilisée en 2010 :

En 2008 : 6,5 % des enfants.

En 2009 : 9,1 % des enfants.

En 2010 : 8,3 % des enfants.

Le temps de scolarisation peut-être de 24 heures hebdomadaires, dans certains établissements, pour un temps moyen de 4 heures hebdomadaires en 2010.

LA DOTATION DES IME EN ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE PROGRESSE

En 2008, cette dotation était de 10,91

En 2010, elle passe à 11,5.

Soit une augmentation de 5,4 % en deux ans.

Cet état des lieux nous montre l'importance de l'enseignement au sein des IME de l'Association. Tous les IME bénéficient d'au moins un instituteur spécialisé dans leur structure, l'IME Les Primevères a trois enseignants par exemple (en lien avec le nombre d'enfants accueillis).

À L'IME LES COQUELICOTS

L'IME accueille 31 adolescents de 12 à 20 ans déficients intellectuels et/ou psychiques au sein de 4 unités de vie.

Ces enfants, avant d'être accueillis à l'IME étaient pour la majorité d'entre eux déscolarisés car sans solution (pas de prise en charge adaptée et pérennisée), ou bénéficiant de soins ambulatoires.

5 d'entre eux étaient dans le cursus classique de l'IME vers l'IMPRO et 5 autres étaient en CLIS.

Sur 31 adolescents, 23 sont scolarisés soit plus des deux tiers !

Nous avons rencontré le professeur d'école spécialisé, Frédéric Veaux, pour nous parler de son travail pédagogique avec ces jeunes personnes

Frédéric Veaux, après avoir évalué ses élèves, a créé « 4 groupes classe » : 2 groupes de niveau maternelle et 2 autres groupes de niveau CP, CE1.

La référence « normée » reste celle de l'Éducation Nationale et le professeur des écoles reste le « garant » d'un apprentissage scolaire à l'appui d'une pédagogie adaptée. Frédéric Veaux s'appuie aussi beaucoup sur le travail en équipe qu'il mène avec les éducateurs spécialisés : « Nous sommes complémentaires, l'écoute et l'échange sont primordiaux pour avancer ensemble. De plus, nous avons la chance de travailler dans une structure à taille humaine, qui facilite nos liens ».

MOTIVATION & PROJETS

Les élèves ont une réelle motivation pour apprendre, en début d'année, un adolescent dit à son professeur : « Cette année, j'apprends à lire ! ».

Dont acte, Frédéric Veaux est porté par cet enthousiasme et doit tous les jours être à la hauteur de leurs attentes.

C'est ce pourquoi, les projets moteurs ne manquent pas dans cet établissement :

Le dernier en date est la visite de l'Assemblée Nationale : invitation personnelle de Philippe Meunier, lors de l'inauguration des jeux extérieurs.



Philippe Meunier, député de la 13^e circonscription du Rhône répond à l'interview d'un jeune de l'IME



Frédéric Veaux, professeur d'école spécialisée et ses élèves.

Frédéric Veaux va se rapprocher d'un conseiller pédagogique de l'inspection académique afin de prendre conseil pour le montage de ce dossier, qui doit bien évidemment avoir un objectif pédagogique. Cependant, le professeur des écoles ne se contente pas d'avoir des projets, il leur donne du sens afin d'être porté par les adolescents eux-mêmes.

Ils travaillent actuellement sur les images (développer l'expression orale) mais aussi sur l'écrit, à travers la création d'un journal. La visite à l'assemblée, ponctuée d'un reportage photos et vidéo, trouvera aisément sa place dans le journal de la classe de l'IME Les Coquelicots.

LES TEMPS SCOLAIRES

Les deux classes les plus avancées dans les apprentissages, bénéficient de sept heures de classe hebdomadaires.

Les deux autres groupes, voient leur professeur trois fois par semaine, avec en plus, des temps individuels décrochés, afin de pouvoir prendre le temps d'avancer sur un apprentissage précis.

Ces temps vont de 40 minutes à 2h30. Frédéric Veaux nous explique comme la notion de temps est précieuse : « il ne faut pas vouloir trop accélérer, pour ne pas les perdre et surtout garder leur motivation. En même temps, nous devons aussi avancer et progresser ».

LA SCOLARISATION EN CLIS OU ULIS

À l'IME Les Coquelicots, un élève va en CLIS et un autre en ULIS collège.

L'enfant allant en CLIS bénéficie d'une scolarisation alternée : deux demi-journées

en CLIS et 2 demi-journées en IMPRO. L'adolescent est en train de renforcer son temps en ULIS Collège.

Le lien avec la famille et l'enseignant du collège est primordial. En début d'année, Frédéric Veaux rencontre l'enseignant de l'école primaire et du collège : ils définissent le projet de classe ensemble, afin d'être en phase dans leur enseignement. Ils adoptent une méthode de travail. Frédéric Veaux insiste sur cette rencontre car elle est la clé de la réussite de l'enfant : « l'enfant ou l'adolescent sent que les enseignants se connaissent et travaillent ensemble. Ce cadre sécuritaire est essentiel pour progresser ».

La collaboration avec l'enseignant référent de l'établissement scolaire est aussi très importante pour Frédéric Veaux, un interlocuteur pour revoir les temps scolaires, la question des transports...

Frédéric Veaux souhaite amener ses élèves vers des apprentissages cognitifs, à leurs niveaux et lorsqu'ils sont prêts à progresser. Il ne prône en aucun cas « l'inclusion à tout prix », de plus, l'environnement d'un établissement scolaire peut être très impressionnant et déstabilisant pour un enfant ou adolescent.

Un enfant peut apprendre à lire à 13 ans et c'est ce pourquoi le professeur des écoles de l'IME Les Coquelicots tient ce discours : « Il ne faut pas lâcher prise, au minima pour conserver les acquis »

La « quête » de Frédéric Veaux « trouver le chemin qui les mène à l'apprentissage »

► Marie-Pierre Chavanne
Responsable communication

► DU CÔTÉ DES RÉSIDENTS : FAM LA ROSE DES SABLES

FÊTE DE NOËL ORIENTALE À LA ROSE DES SABLES



Notre première bougie !
Le FAM, la Rose des Sables a fêté son premier anniversaire en novembre 2010. Pour cette première année, nous avons misé sur un compromis afin de ne pas renoncer complètement aux grandes fêtes de fin d'année, aux kermesses joyeuses avec flonflons et musique. Notre première bougie nous l'avons soufflée en trois fois, avec dans l'ordre d'arrivée : les salariés, les résidents et leurs familles.

Avec les salariés, nous avons évoqué rapidement nos souvenirs de chantier : la prégnance dans l'atmosphère de « scintillants » cristaux de poussière qui ont résisté aux efforts des maitresses de maison et ont hanté l'établissement pendant des semaines, voire des mois ; les sons percutants des machines et perceuses qui se sont attardés entre nos murs et jusqu'aux canalisations qui ont déversé sans distinction leurs eaux propres et usées dans les couloirs de tous nos étages. Un établissement jeune soit, mais déjà, que de souvenirs impérissables ! Puis, c'est à l'avenir que nous avons levé nos verres. Ensemble, nous avons mesuré le travail réalisé et surtout envisagé le chemin qu'il nous faut encore parcourir pour atteindre notre objectif prioritaire : l'adaptation de nos accompagnements aux besoins des personnes avec autisme. Un avenir tourné vers un horizon où se dessine enfin la silhouette des futurs bâtiments. Baptisé « la Rose des Sables » il allait de soi,

que notre premier menu serait exotique. La fête a donc commencé par la préparation d'un couscous géant. Les courses, la confection dans les cuisines, les décorations... Puis elle s'est poursuivie par une « déambulation » organisée ! Une errance structurée ! Par petits groupes de deux à trois personnes, les uns après les autres, ils ont, tour à tour, dansé, tapé sur des tambours, malaxé de la pâte à modeler, et se sont imprégnés des odeurs d'encens dans un décor de circonstance. Certains ateliers ont eu plus de succès que d'autres et il fallait attendre son tour. La journée fut longue et après toutes ces émotions accompagnées, le repas du soir et la nuit furent très calmes. Ce n'est pas fini, le vendredi 7 janvier 2011, c'est avec les parents que nous partagerons la galette des rois. Je vous invite à imaginer ce que cela aurait pu être si nous étions restés sur le fonctionnement classique des temps festifs ! Dans un brouhaha général, on aurait entendu les cris de joie des frères et sœurs



tions qui les auraient submergés. On aurait observé alors, ce jeune homme s'accrochant à son éducateur ou à sa mère en essayant désespérément de l'arracher à son interlocuteur. L'insistance de ce comportement aurait été croissante, jusqu'au renoncement de l'un ou l'autre...! En cas d'échec, et en fonction de la frustration engendrée, la première personne qui serait passée, serait devenue un souffredouleur. Un coup de griffe, un pinçon, ou une morsure bien placée qui, si elle ne s'extériorise pas, elle se retourne alors contre la personne elle-même dans de douloureuses automutilations. Les plus fragiles se seraient rendus invisibles. Ils seraient blottis dans un coin de la salle, ne sachant comment échapper à nos excès de lumière, de bruits, d'odeurs... Ils se boucheraient les oreilles ou se balanceraient sur leur chaise, accrochés à leurs stéréotypes. Ceux qui auront réussi à s'orienter dans le bâtiment, se trouveraient une pièce inoccupée et calme, afin de s'isoler, de se mettre à l'abri. Mais heureusement, les sourires sur les visages nous montrent à quel point cette journée fut un véritable temps de partage de joies et de gourmandises.

Manuela Fernandes,
Directrice



LE SAVIEZ-VOUS ?



→ Les **AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT** doivent être revalorisées de 1,1% le 1^{er} janvier 2011 ; les planchers de ressources aussi.
Décrets en attente, communiqué CNAF.

→ **XAVIER BERTRAND** est le nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale ; **NORA BERRA** est Secrétaire d'Etat auprès de lui, chargée de la Santé.

→ **ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN** est le nouveau Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale ; **ANNE-MARIE MONTCHAMP** est Secrétaire d'Etat auprès d'elle.
Décrets 14 novembre 2010 et 2010-1455.

→ De **NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION DE RESSOURCES** à tout demandeur ou bénéficiaire de l'AAH sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2011.
Décret 2010-1403.

→ Par décision du Préfet et du Président du Conseil Général du Rhône, en date du 14 décembre 2010, **HÉLÈNE TESSE** a été désignée titulaire représentant l'ADAPEI du Rhône, à la commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH du Rhône.

Nous remercions **PIERRE VALET** pour tout le dévouement qu'il a consacré à cette mission dans cette instance. Nous aurons l'occasion de revenir sur son action dans notre prochain Bulletin.

► DU CÔTÉ DES RÉSIDENTS : FOYER DE VIE LA PLATIERE

LA VALSE DES MOTS



En début d'année 2010, le Foyer de Vie La Platière a été contacté par la Compagnie « Café-Crème » de Saint-Forgeux, à côté de Tarare. Cette Compagnie regroupe plusieurs conteurs et conteuses professionnels.

Elle nous a proposé un marché : fabriquer des pompons en laine (pour les besoins d'un de leurs spectacles) en échange d'une soirée Contes.

L'IME Perce-Neige et le Foyer de Vie La Gaieté ont été ravis de se joindre à nous pour relever ce défi... quelque peu original, il faut bien le dire !

C'est ainsi qu'en quelques mois, des mètres et des mètres de laine ont été utilisés et plusieurs centaines de pompons ont été réalisées. De toutes les couleurs et de toutes les tailles.

Chose promise, chose due, une soirée Contes a été organisée le 25 mai 2010 à 18h30.

Elle a eu lieu à l'IME Perce-Neige qui a, dans ses nouveaux locaux, la chance d'avoir une vraie salle de spectacle avec une estrade digne de ce nom, des jeux de lumière etc.

Et c'est Cécile Bergame qui a été notre conteuse. Le public que nous étions a pris place quelques minutes avant.

Avec nous, des personnes du Foyer de Vie La Gaieté, du Foyer d'Hébergement de Jodard et bien entendu, des enfants de l'IME Perce-Neige sont venus profiter de cette « Valse des mots. »

Dès les premières minutes, Cécile Bergame nous a transportés dans son imaginaire. Et quel imaginaire !

Des histoires de lions, de tortues, de kangourous, de girafes ont rempli la salle et sa façon de narrer, nous ont permis de garder le fil de l'histoire. Nous nous sommes exprimés de façon spontanée et naturelle à chaque fois que nous en avons eu l'occasion. Il y a eu aussi un petit instant de chant.

Une heure s'est déroulée et nous n'avons pas vu le temps passer...

Les enfants de l'IME avaient prévu une petite collation pour se dire au revoir, de manière sympathique et conviviale et nous nous sommes tous quittés aux alentours de 18h30, la tête pleine d'histoires.

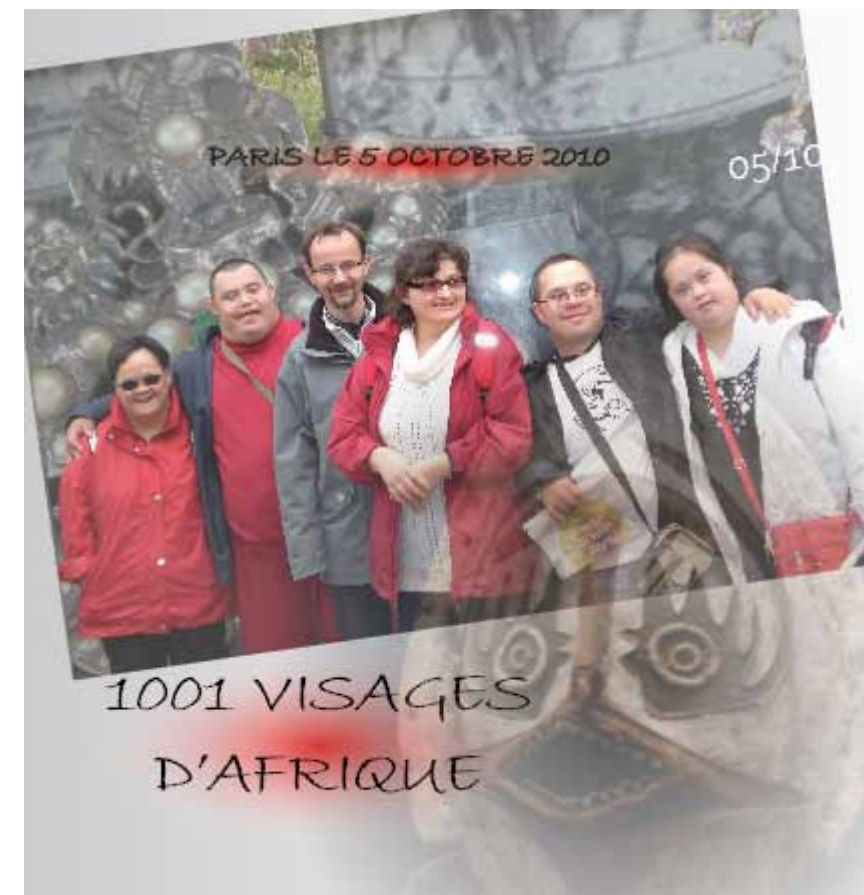
Nous remercions, tout particulièrement Cécile Bergame, la Compagnie « Café-Crème », nos Chefs de Service, nos Directeurs et Directrices et bien entendu nos Educateurs et Éducatrices, qui nous ont accompagnés dans ce joli projet.

► Lydie Kermarrec pour les résidents du Foyer de Vie La Platière à Thizy

► DU CÔTÉ DES RÉSIDENTS : CAJ DE PARILLY

À LA DÉCOUVERTE DE 1001 VISAGES DE L'AFRIQUE

5 octobre 2010 : journée à Paris sur le thème de l'Afrique



Mardi 5 octobre 2010, Lydie, Anh Thu, Céline, Bruno et Jean-Christophe, cinq résidents du CAJ de Parilly, accompagnés par Nicolas Bassy et Nathalie Bezze, ont vécu une journée extraordinaire à Paris, à la découverte de l'Afrique. Voici le récit de leurs aventures :

« Ce voyage s'inscrit en effet dans le cadre plus large de mon projet de stage, « 1001 visages de l'Afrique ». Actuellement en deuxième année de formation d'éducateur spécialisé à l'ARFRIPS, à Lyon, j'ai accompagné plus spécifiquement ces cinq personnes, de juin à octobre 2010. Au travers de ce projet autour de l'Afrique, les résidents ont pu découvrir des saveurs de Côte d'Ivoire, apprécier des musiques traditionnelles

du Burkina Faso ou encore plonger dans l'univers des contes africains, au rythme de trois demi-journées par semaine, pendant deux mois.

Ce projet est né d'un désir – partager ma passion pour l'Afrique – tout comme d'un constat : certaines personnes handicapées accueillies ici sont originaires du Maghreb, et le CAJ de Parilly est situé à Vénissieux, commune où résident beaucoup de personnes d'origine africaine. Dès lors, pourquoi ne pas aller plus loin ensemble à la découverte de ce continent ?

Trois moments forts ont ponctué cette journée à Paris. D'abord la visite des collections africaines du musée du quai Branly, dédié

aux arts primitifs. Les résidents se sont tout de suite sentis à l'aise, malgré l'obscurité du musée ! En effet, des volets protègent les objets exposés de la lumière du jour pour ne pas abîmer leurs belles couleurs. Des masques à faire peur, des totems géants, des statues magiques... c'était vraiment impressionnant ! Heureusement, la guide, avec des mots simples et clairs, nous a aidés à mieux comprendre cet autre monde !

Ensuite, direction le « Godjo » pour un déjeuner éthiopien ! Là encore, dépaysement garanti : tableaux, ambiance musicale... nous étions vraiment en Afrique ! Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises ! Quand le serveur a apporté les plats, panique à bord (surtout pour les accompagnateurs) ! Sans couverts ni assiettes, comment fait-on pour manger ? Les résidents, eux se sont adaptés avec beaucoup de naturel, en découpant des petits morceaux de galette pour envelopper la nourriture à même le plat ! Que de finesse et d'arômes dans ces compositions ! Un vrai voyage culinaire !

Enfin, après un détour par Montmartre pour glaner quelques souvenirs, visite de la Goutte d'Or, le célèbre quartier africain. En quelques minutes, nous sommes passés d'un site hypertouristique à un univers pour le moins... différent ! Tout d'un coup, nous nous sommes retrouvés au milieu de la foule, tous les passants avaient « changé » de couleur (de peau). Nous nous sommes sentis vraiment... regardés ! Guidés par un habitant du quartier, directeur d'un centre culturel, nous avons déambulé entre la célèbre église Saint Bernard, la maison de quartier et une salle de concert.

Vient alors l'heure du retour, en TGV, les jambes un peu lourdes d'avoir tant marché et la tête pleine de moments inoubliables. Certains s'endorment, d'autres rient... la fatigue se fait sentir ! À quand le prochain voyage (en Afrique) ?

► Nathalie Bezze, Éducatrice Technique Spécialisée, Centre de Parilly
► Nicolas Bassy, Stagiaire Éducateur Spécialisé

► DU CÔTÉ DES ESAT : JACQUES CHAVENT

L'INSTANT, UN RESTAURANT D'ENTREPRISE COMME LES AUTRES



Six mois après l'ouverture de la cafétéria l'Instant, nous nous sommes rendus sur place pour y recueillir les avis des clients, des salariés et des ouvriers.



Arrivés vers 12h30, nous trouvons aisément une place pour nous garer : beaucoup de clients interrogés nous confirmeront que la proximité de cette cafétéria avec leurs lieux de travail leur permet de s'y rendre à pied, sans perdre de temps dans les déplacements ; certains rajouteront même que cela est l'occasion de pratiquer une « activité digestive » grâce à ces quelques minutes de marche !

Comme tout client lambda, nous prenons un plateau et commençons notre circuit. Devant le pôle « fraîcheur », le choix est difficile car les propositions sont variées. Puis, nous avançons vers le grill ; malgré une heure de grande affluente (12h30), nous n'attendons pas longtemps que Talal nous serve un steak cuit dans les règles de l'art.

Les autres clients ne manifestent aucune appréhension ou gêne face à ce personnel un peu différent de celui auquel on est habitué dans un restaurant d'entreprise. Pas de sollicitude exagérée non plus...

Notre plateau chargé, nous partons à la recherche d'une place : la salle est comble mais nous en trouverons une rapidement.

Malgré cette affluente, le ton est feutré, chacun pouvant discuter avec sa table sans avoir à hausser la voix. Pour ces deux étudiantes à l'école d'infographie de la zone d'activités, les menus sont très équilibrés, variés et les plats chauds à un prix vraiment abordable ; seule leur bourse de « non actif » requiert leur vigilance sur les gourmandises proposées car leur repas peut vite atteindre 8 euros, ce qui reste lourd pour leur budget étudiant.

Quant à ce cadre d'une société informatique qui s'est implantée dans la zone il y a un mois, et cette dirigeante d'une entreprise tertiaire qui vient depuis juin, « ce qui fait l'intérêt d'un tel lieu, outre la variété proposée, c'est la constance dans la qualité, un tarif très raisonnable » ainsi qu'« une situation géographique idéale ».

Certains des clients n'ont même pas remarqué que la cafétéria et le restaurant sont gérés par l'ADAPEI, comme l'indique la grande enseigne qui borde la rue.

Qu'ils aient deviné ou soupçonné que certains des employés étaient en situation de handicap ou qu'ils soient entrés dans ce lieu en toute connaissance, tous sont

unanimes : il est important de proposer un « quotidien professionnel normal » à des personnes plus fragiles qui leur « évitent l'exclusion sociale » surtout lorsque qu'« au final, on ne perçoit aucune différence dans la qualité de l'accueil, du service et de la prestation ».

Pourtant, tout n'est pas facile tous les jours pour ces employés pas comme les autres...

Sandrine, qui est en stage, habite à plus d'une heure trente de transport ; elle a déjà effectué plusieurs stages en cuisine avant d'intégrer un atelier de conditionnement. « J'aime ce que je fais ici » nous dit-elle, les entrées, les desserts, l'aide à la plonge et le nettoyage des îlots... ça me plaît, ça me change du conditionnement. Même si je suis fatiguée en fin de journée. J'ai beaucoup appris ici et demain, je dois servir au restaurant pour 18 personnes ! Si je suis embauchée, je vais déménager plus près. »

Véronique, elle, était en cuisine à Mornant avant d'intégrer l'Instant. Elle a la charge le nettoyage de la salle, pendant et après le service ; elle veille à ce que les pichets d'eau soient toujours disponibles et à expliquer

le fonctionnement de la machine à café. « C'est nouveau pour moi ; au début j'avais un peu peur. Ça demande de l'organisation, beaucoup de soins ; il faut regarder partout. Mais je suis très très contente et les clients sont sympas. » Pour Françoise également, les premiers temps n'ont pas été faciles. « Avant, j'étais à Chavent, dans l'atelier 'bougies' ; j'ai fait un stage de ménage puis un de cuisine... et ça m'a plu ! Je dois préparer la salle, vérifier les dates des produits dans les frigos, faire la plonge... en premier, ça fait peur mais ça va mieux maintenant. On apprend des choses qu'on ne sait pas, on essaie et si ça plaît, on fait... ça apprend à être poli, être à l'heure, à se changer... j'aime bien être ici. »

Et de tous ceux que nous avons eu l'occasion de rencontrer ce jour-là, Talal est le plus serein. Il est au grill et s'occupe de la cuisson des pizzas et des steaks : « non, je n'ai pas eu peur au début. C'est bien ici, ça se passe bien avec les clients. »

« La charge de travail est plus importante qu'avant pour les ouvriers nous confie Pascal Angilbert. Plus de couverts, des locaux plus grands à entretenir, une posture qui se doit d'être irréprochable face à ces clients ordinaires. Nous tournons actuellement entre 200 et 220 couverts par jour sur la cafétéria et le restaurant ; nous sommes en avance sur nos prévisions et les retours clients sont très positifs. Certains ont eu plus de difficultés que d'autres à s'adapter car c'était une nouvelle étape à franchir pour eux ; cette nouvelle forme d'atelier est comme une passerelle pour eux : certains stagiaires, venus de l'extérieur ou des autres ateliers internes à Chavent, n'ont pas souhaité rester, mais en synthèse, tous sont qui sont là aujourd'hui sont satisfaits, malgré une grande fatigue après le service. Ils ont parfois le sentiment

d'en faire plus que les autres ouvriers de l'ESAT ; c'est surtout vrai pour ceux qui ont un plus grand potentiel... Et pour tous, trainer à la pause de 11 heures n'est plus possible ici ! Ils sont courageux car ce n'est pas un métier facile. » Certes, selon les salariés SODEXHO, il faut encore être derrière eux car la pression est forte : si le client n'est pas satisfait, la sanction commerciale sera immédiate. On doit donc être bien organisé et réactif, ce qui ne va pas de soi. La discipline et l'exigence sont encore plus importantes que dans d'autres ateliers. Certains ont besoin qu'on leur rappelle constamment les consignes, d'autres ont su démontrer une grande qualité en ne paniquant pas et en sachant faire preuve d'initiative.

Ce travail les valorise : ils ne veulent plus faire autre chose. Cela leur apporte également la reconnaissance des clients qui se rendent compte qu'ils ont, eux aussi, une place dans la société, qu'ils peuvent travailler. Ils ont des déficiences mais ils sont volontaires ! Et plus ça va aller, plus ils seront performants.



Au début j'avais un peu peur. Ça demande de l'organisation, beaucoup de soins ; il faut regarder partout. Mais je suis très contente et les clients sont sympas. Véronique

d'en faire plus que les autres ouvriers de l'ESAT ; c'est surtout vrai pour ceux qui ont un plus grand potentiel... Et pour tous, trainer à la pause de 11 heures n'est plus possible ici ! Ils sont courageux car ce n'est pas un métier facile. »

Certes, selon les salariés SODEXHO, il faut encore être derrière eux car la pression est forte : si le client n'est pas satisfait, la sanction commerciale sera immédiate. On doit donc être bien organisé et réactif, ce qui ne va pas de soi. La discipline et l'exigence sont encore plus importantes que dans d'autres ateliers. Certains ont besoin qu'on leur rappelle constamment les consignes, d'autres ont su démontrer une grande qualité en ne paniquant pas et en sachant faire preuve d'initiative.

Ce travail les valorise : ils ne veulent plus faire autre chose. Cela leur apporte également la reconnaissance des clients qui se rendent compte qu'ils ont, eux aussi, une place dans la société, qu'ils peuvent travailler. Ils ont des déficiences mais ils sont volontaires ! Et plus ça va aller, plus ils seront performants.

C'est ce que confirme Pascal Angilbert : « les ouvriers se sentent mieux reconnus qu'avant ; pour ceux qui avaient fait un passage en milieu ordinaire, le travail ici est mieux adapté ; pour les autres, c'est une découverte : ils sont rassurés par notre présence et notre aide. Tous ont plaisir à avoir la reconnaissance des encadrants, des professionnels... et des clients bien sûr. Ils aiment bien être « à part », dans cet atelier, mais en réalité, ils leur manquent la visite des habitués de l'ancien Chavent... comme l'assistante sociale, la psychologue... ils se sentent un peu délaissés... ils sont un peu tiraillés par ce nouveau statut. » Les deux moniteurs restent très vigilants quant à l'organisation sur les postes de tra-

vail : ils décident de la rotation quotidienne des équipes en fonction de la fatigue, des aptitudes et potentiels de chacun. Ils veillent à proposer des tâches adaptées à chacun et suffisamment variées pour développer leur polyvalence car les absences conduisent à apprendre à « tourner en effectif réduit ».

« Nous avons un agrément pour 15 ouvriers mais nous allons monter à 19 pour compenser les différentes absences » nous précise Pascal Angilbert.

En effet, outre celles inhérentes à un public fragile, il va falloir gérer le départ en formation de chacun des ouvriers.

« Tous vont suivre une formation AFPA sur une période de 24 à 32 mois. Pour ne pas déstabiliser les effectifs, ils partiront par groupe de 4 durant une semaine. Ainsi, ils cumuleront chacun plusieurs semaines de formations théoriques et pratiques sur les bases du métier (service, fabrication et plonge). Ce parcours leur permettra d'acquies et de valider des acquis professionnels et pourquoi pas, par la suite, d'accéder à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Les moniteurs de la cafétéria (et de tout l'ESAT) vont, eux aussi, bénéficier d'une formation portant sur les spécificités du public accueilli ; elle se déroulera sur le site de Chavent, à raison d'une demi-journée toutes les 15 semaines, dans des groupes de 5 à 6. » Et Pascal Angilbert de conclure, avant de repartir à son poste : dès que nous atteindrons la moyenne de 225 repas par jour, nous pourrions envisager l'embauche d'un temps partiel en caisse, ce qui va libérer du temps pour les formations de type soutien sur le temps de travail et permettre un accompagnement plus efficace pendant le service. »

Christine Bellot-Champignon, Administratrice



ast
santé au travail **GRAND LYON**

100, rue du 4 août 1789
69100 VILLEURBANNE

04 72 11 38 72

Fax : 04 72 11 38 79

contact@astgrandlyon.fr
www.astgrandlyon.fr

DIETAROMA
Partageons l'essentiel

100 % d'origine naturelle, nos
produits sont vendus en
magasins de diététique et
pharmacies

Laboratoires Diétaroma s.a.s

Rue Claude Bernard – 69240 Bourg de Thizy
www.dietaroma.fr



**TRAVAUX / CHAUFFAGE
CLIMATISATION
PORTES DE GARAGE
ÉLECTRICITÉ**

Maintenance | Dépannage 7 J / 7
Tél. : 04 78 76 51 47

Parc du Moulin à Vent - Bat 22B
33 rue du Docteur Lévy - 69200 Vénissieux



Qualifelec E3-4 Ch2 Th1 / Maîtrise de la Qualité Qualifelec

Tél. : 04 72 04 84 94 - Fax : 04 72 04 30 39
www.cne-elec.fr - cne@cne-elec.fr
37, rue Francine Fromont BP 210 - 69515 Vaulx-en-Velin Cedex

MARESCOL THIRODE

Tous Matériels de Cuisine Professionnelle

18, Rue Louis Saillant – 69120 Vaulx-en-Velin - Tél. 04 78 79 54 30 – Fax 04 78 79 54 39
E-mail : info@marescol.com - Site : www.marescol.com

Intermarché
SUPER



AMPLEPLUIS

Route de Roanne

Tél. 04.74.89.25.28

BELLEVILLE-SUR-SAÔNE

Lieu-dit « Près de la cloche »

Tél. 04.74.06.45.85

BOURG DE THIZY

Route de Roanne – C.D. 504

Tél. 04.74.64.14.10

DÉCINES-CHARPIEU

Place de la Mairie

Tél. 04.78.49.27.15

MEYZIEU

80, rue Joseph Desbois

Tél. 04.78.04.10.70

OULLINS

141, boulevard Emile Zola

Tél. 04 78 51 35 74

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

► RÉFLEXION

FRANCE ET POLOGNE : COMPARATIF DE DEUX MODES DE PRISE EN CHARGE

Hanna Lewandowska-Marecka accompagnant la délégation polonaise le 22 septembre dernier à Lyon et notamment au sein de trois établissements de l'ADAPEI du Rhône, nous a retranscrit les propos de certains participants afin de mieux cerner les modes de prises en charge des deux pays.



UNE LONGUEUR D'AVANCE AU NIVEAU DES ESAT

En général tout le monde était impressionné par le dynamisme de vos établissements et la qualité d'aide que vous apportez aux personnes en situation de handicap. Notre système en Pologne n'est pas si développé : les idées qui nous régissent paraissent semblables mais lorsque chez vous il y a des véritables lieux de travail pour les personnes handicapées, en Pologne on arrive à effectuer les petits travaux manuels (genre - fabrication des boucles d'oreilles, etc.). Cela est causé peut-être par le manque de fonds ou une carence législative pour favoriser le développement des établissements de ce type.

DES AVANCÉES PLUS MARQUÉES EN POLOGNE, POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Ce qui paraît être plus développé en Pologne, c'est la situation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires » (régis par le Ministère de l'Éducation Nationale) dont les règles semblent plus claires et plus compréhensibles en Pologne. Il nous paraît aussi que la Pologne est un petit peu plus en avant en ce qui concerne le domaine théorique - peut-être à cause de l'existence des facultés de l'éducation spéciale sur chaque université en Pologne (nous l'avons perçu après notre rencontre avec M. Gardou à l'Université de Lyon).

► TÉMOIGNAGE DE DITTA BACZALA

La création de l'association qui agit en faveur des personnes handicapées mentales et intellectuelles constitue une initiative extrêmement importante dont la valeur paraît énorme d'autant plus que l'organisation de la vie et la gestion de cette association repose sur des professionnels et non pas

des parents ou des enseignants ordinaires. Ce qui m'a ébloui le plus c'était aussi tout le soutien apporté aux personnes restant dans les établissements de l'ADAPEI du Rhône en dehors du temps des activités prévues dans le programme. J'espère que les personnes adultes handicapées mentales sont capables aussi grâce à votre association de réaliser tous leurs besoins (inclus la vie intime en couple et la constitution de la famille). Les établissements visités qui constituent les rouages consécutifs de l'activité de votre association nous ont charmés dans toutes leurs dimensions.

► TÉMOIGNAGE DE JOLA WTEN, Enseignante dans un des établissements de PSOUU

Les établissements qui sont dépendants de l'ADAPEI du Rhône ressemblent beaucoup aux établissements PSOUU (c'est-à-dire à ceux qui se trouvent sous la direction de l'Association Polonaise des Personnes Handicapées Mentale) en Pologne. Malgré les dimensions, les expériences et la richesse du matériel et des locaux disponibles qui varient suivant la région de la Pologne, nos idées-maîtres, nos activités et nos publiques dans les deux pays semblent identiques. Les établissements de l'ADAPEI du Rhône reçoivent un financement qui paraît beaucoup plus important que le nôtre (d'après ce que nous avons ressenti), ils ont plus de possibilités d'investir pour gagner de l'argent pour eux-mêmes, notre législation nous empêche d'investir et cela bloque presque toutes nos initiatives. Nous dépendons strictement des lois, des circulaires et des procédures imposées par notre Assemblée Générale et c'est une réalité triste et difficile.

Ce qui nous différencie alors le plus les uns des autres, ce sont ces rouages législatifs. La cantine et les postes du travail que nous avons vus ressemblent un peu à nos Établissements de l'Activité Professionnelle, des « écoles » pour les enfants lourdement handicapés mentalement sont semblables à nos Centres de Réhabilitation, d'Éducation et de Formation qui existent dans la plupart de grandes villes en Pologne. Sauf les conditions et l'organisation du travail à un niveau très élevé, nous avons aperçu aussi un grand engagement et des efforts de la part de tout le personnel pour garantir le meilleur encadrement de toute la vie (et dans tous les aspects de la vie) des personnes handicapées. Les employés de l'ADAPEI suivent une grande mission dont ils sont tout à fait conscients et ils connaissent l'importance du soutien apporté à leur public.

Ce qui m'a touchée pendant notre rencontre c'étaient les efforts de toute l'équipe de montrer avant tout les compétences des personnes handicapées dans les établissements et pas de se vanter des questions concernant l'organisation du personnel. C'est une vérité universelle que chaque personne qui travaille avec engagement et avec le respect des droits de l'être humain avec les personnes handicapées mentales qui elles-mêmes ont des difficultés insurmontables à se débrouiller dans la vie, mérite d'être elle-même estimée. Après cette visite des établissements de l'ADAPEI je me suis sentie presque comme dans un établissement avoisinant en Pologne. L'accueil chaleureux, l'ouverture de vos représentants à un échange mutuel de nouvelles idées et expériences. C'était un véritable plaisir de vous rendre visite pour tout notre groupe.

ABONNEZ-VOUS AU BULLETIN

> 15€ par an

Bulletin d'abonnement 2011
à compléter et à retourner avec
votre règlement sous enveloppe affranchie
à l'adresse suivante :

ADAPEI du Rhône
75, Cours Albert Thomas
CS 33951
69447 LYON CEDEX 03

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE COMPLÈTE.....

.....

.....

.....

Je vous règle la somme de :
(Par chèque à l'ordre de l'ADAPEI du Rhône)

Date :

Signature :

• UNAPEI

Tél. 01 44 85 50 50

• URAPEI RHÔNE-ALPES

Tél. 04 72 76 08 81

• ADAPEI

Ain Tél. 04 74 23 47 11

Ardèche..... Tél. 04 75 33 05 57

Drôme Tél. 04 75 82 13 82

Isère Tél. 04 76 46 39 66

Loire Tél. 04 77 34 34 34

Rhône Tél. 04 72 76 08 88

Savoie..... Tél. 04 79 71 95 07

Haute-Savoie . Tél. 04 50 46 55 69

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

ET CONVENTIONNÉES

AVEC L'ADAPEI DU RHÔNE

• ATMP (Association Tutélaire des Majeurs Protégés)

Tél. 04 72 69 25 25

• Sésame Autisme Rhône-Alpes

Dominique Franc

Tél. 04 72 98 31 81

contact@sesame-autisme-ra.com

• Association GEIST TRISOMIE 21

Tél. 06 37 14 17 00

trisomie21rhone@orange.fr

• Autisme Rhône

Jean-Claude Rivard

Tél. 06 21 02 28 54

• Association du Sud-Est lyonnais

(Givors-Mornant)

Annie Laurent

Tél. 04 72 24 38 63

• AGIHB

(Secteur Thizy-Amplepuis)

Michel Verdier

Tél. 04 77 23 07 71

• Association des Monts

du Lyonnais

Odette Rivoire

Tél. 04 74 70 05 43

• Association SOLEIL

Jean-Pierre et Nicole Grosjean

Tél. 04 72 31 06 16

jean-pierre.grosjean@wanadoo.fr

PARTENAIRES

DE L'ADAPEI DU RHÔNE

• Association ALOVA

(Loisirs et Vacances Adaptés) :

75, cours Albert Thomas 69003 LYON

Tél. 04 72 76 08 88

• Association MAIN TENIR

(Garde à domicile)

www.maintenir.asso.fr

Tél. 04 78 58 05 68

PARTENAIRES

DE L'ADAPEI DU RHÔNE

• Maison Départementale des Personnes Handicapées du Rhône (MDPH)

27, rue de la Part-Dieu 69003 Lyon

Tél. 0 800 869 869 (N°vert)

• Maison du Rhône (MDR)

www.rhone.fr

• Agence Régionale de Santé ARS Rhône-Alpes :

129, rue Servient

694189 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 34 74 00

• Hôpital du Vinatier

Tél. 04 37 91 55 55

• Hôpital Saint-Jean-de-Dieu

Tél. 04 37 90 10 10

• Hôpital Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Tél. 04 72 42 19 19

NAISSANCES

→ 25 NOVEMBRE 2010

de Nataïs, petit fils de Catherine Morey.

→ 10 DÉCEMBRE 2010

de Rebecca, petite fille
de Danièle et Bruno Le Maire.

DÉCÈS

→ 28 OCTOBRE 2010

Décès de Madame Bianco, maman
de Josselyne, résidente à l'ESAT Léon Fontaine.

→ NOVEMBRE 2010

Le mois de novembre, la fin de l'année, sont
propices aux souvenirs, et chaque disparition
nous rappelle des temps vécus, partagés...

À la veille du printemps, le 4 mars 2010, **LILIANE COLOMB** rejoignait son mari, Aimé Colomb, qui nous avait quittés le 26 septembre 2000. Ce couple, avec d'autres familles, avait participé à la création, en 1967, de l'IME l'Oiseau Blanc à Décines. Et pour de nombreux événements, tous les deux étaient présents, pour aider, simplement et discrètement. Pendant de longues années, ils ont fait partie des personnels de l'établissement : Aimé Colomb comme accompagnateur des trajets en car, Liliane Colomb, pendant plus de 20 ans, a pris en charge l'entretien des salles à manger, des locaux des plus jeunes enfants. Vaillamment, courageusement, Aimé et Liliane Colomb ont surmonté les déceptions, les chagrins, la fatigue, la maladie, les deuils tragiques, le handicap. Vie effacée, souvent douloureuse, mais remplie par le travail, la générosité : que d'attention portée aux autres, que de services rendus ! Vie familiale riche par ce qui a été donné aux enfants de l'IME et aux éducateurs ; à leurs enfants et leurs petits enfants. Vie qui ne s'est pas arrêtée sur un deuil, une séparation, mais se poursuit avec la naissance, le 8 mars 2010, d'un premier arrière-petits-fils.

« Qui ont travaillé sans gloire
Qui se sont usés les mains
Qui n'ont laissé
Qu'un coin de terre... un berceau »

► Michèle Auclair

→ DÉCEMBRE 2010

Décès de Jeanine Gonzales et Thierry Colin,
résidents du Foyer les Tournesols et de Guy
Rety, résident à la MAS Paul Mercier.

Nos pensées
vont à leurs proches



Isabelle

Dans notre précédent Bulletin, nous remercions Robert Félix des longues années de dévouement à l'AGIHB : quelques jours après, il nous quittait. Au revoir, Robert.

à Janine,
Nicolas,
Catherine,

de Jour. Rigueur, droiture, honnêteté, exigence, confiance, voilà les mots qui me sont venus à l'esprit en retraçant ces années de coopération. En cela, c'était aussi pour moi un PÈRE. Ces qualités ne rendaient pas la relation toujours facile avec tous mais le courant passait entre nous.

Je découvrais au fil du temps et des rencontres que Monsieur Félix avait de tout temps investi la vie associative notamment la vie sportive. La naissance de Nicolas l'avait conduit sur d'autres chemins où bien sûr il se dévouait pour lui, mais aussi et surtout pour d'autres enfants qui ne sauront jamais ce qu'il fit pour eux. Monsieur Félix était aussi un modeste.

Depuis quelque temps, Monsieur Félix était moins en forme : je crois pouvoir dire que ce qui le taraudait était moins sa propre santé que l'avenir de l'AGIHB. Nous nous sommes rapprochés : Monsieur Félix est devenu Robert. Et si j'ai accepté de continuer son travail, c'est parce qu'il avait su créer un groupe suffisamment fort pour que ce travail puisse se partager entre tous et ainsi perdurer. Nous essaierons de faire ce travail aussi bien qu'il le fit, même si nous travaillons autrement.

J'ai découvert également Madame Félix que j'appelle aujourd'hui avec amitié Janine : une femme forte, solide, discrète elle-aussi. Une femme, une épouse sur laquelle Robert s'est beaucoup appuyé, une mère exigeante mais débordante de tendresse et de bienveillance.

Jeanine, nous n'allons pas nous tarder à nous revoir dans des circonstances plus ordinaires. Je voulais témoigner aujourd'hui au nom de l'AGIHB et de l'ADAPEI, en mon nom de l'estime et du respect que nous portions à Robert et à vous-même. Je voulais également en témoigner devant ses enfants. Je suis sûr que beaucoup d'autres dans cette assistance auraient aimé en faire autant : c'est aussi pour eux que je le fais. La vie va reprendre ses droits, continuer sans Robert mais son souvenir et son exemple lui survivront longtemps, ici et ailleurs.

► Michel Verdier

ACTIS
ACTION SOCIALE DANIEL ENTREPRISE

Service Social : permanences en entreprises
Gestion externalisée de votre Service Infirmier
Prévention des risques professionnels
Accompagnement social des PSE
Formations (SST, PRAP, Premiers secours,...)

ACTIS est organisme de formation agréé et membre du
Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France
www.ressif.com

55 Rue Baraban, 69003 LYON - Tél : 04.37.43.40.40
www.actis.asso.fr

Augmentez votre pouvoir d'achat avec la carte de fidélité E-Leclerc

• Je bénéficie des Tickets E-LECLERC présents dans les catalogues.

• Je cumule des Tickets E-LECLERC supplémentaires à chaque passage en caisse à partir de 5 produits
Marque Repère achetées :

- de 5 à 9 produits = 0,25€
- de 10 à 14 produits = 0,50€
- plus de 15 produits = 1€

• Pour obtenir la carte, je remplis le bulletin d'adhésion disponible à l'accueil de mon magasin et je le remet à l'hôtesse qui me donnera ensuite, ma carte de fidélité.

J'utilise et je cumule
les Tickets E-LECLERC dans tous les magasins E-LECLERC participant au Programme de Fidélité.

E-LECLERC 18 Rue du Lyonnais 69800 Saint-Priest
Ouvert non-stop de 8h30 à 20h.

↓ DONNÉES FINANCIÈRES au 1^{er} janvier 2011

Personnes handicapées

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH) MENSUELLE

- Allocation de base : 126,41 €
- Compléments :
- 1^{re} catégorie : 94,81 €
- 2^e catégorie : 256,78 €, majoration spécifique parent isolé : 51,36 €
- 3^e catégorie : 363,44 €, majoration spécifique parent isolé : 71,11 €
- 4^e catégorie : 563,21 €, majoration spécifique parent isolé : 255,17 €
- 5^e catégorie : 719,80 €, majoration spécifique parent isolé : 288,38 €
- 6^e catégorie : 1 038,36 €, majoration spécifique parent isolé : 422,69 €

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH) MENSUELLE

- Taux plein : 711,95 €
- Minimum après 60 jours d'hébergement ou d'hospitalisation : 213,59 € (30 % de l'AAH)
- Majoration pour la vie autonome : 104,77 €
- Complément de ressources : 179,31 €
- Garantie de ressources : 891,26 €

Plafond de ressources annuel : (revenu net catégoriel 2008)

- Célibataire : 8 543,40 €
- Couple : 17 086,60 €
- Par enfant à charge : + 4 271,70 €

ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE (ACTP) MENSUELLE

- Taux plein (MTP*80 %) : 830,69 €
- Taux partiel (MTP*40 à 70 %) : de 415,34 € à 726,85 €
- Plafond de ressources annuel : plafond AAH + montant de l'allocation

PRESTATION DE COMPENSATION (PCH) À DOMICILE

Tarifs de l'aide humaine :

- Emploi direct d'une aide à domicile : 11,96 €/heure
- Recours à un service mandataire : 13,16 €/heure
- Recours à un service prestataire : 17,59 €/heure
- Dédommagement d'un aidant familial : 3,43 €/heure
- En cas de cessation totale ou partielle d'activité : 5,15 €/heure dans la limite de 884,39 € ou, si aide et présence permanente : 1 061,27 €

Montants maximaux de l'allocation :

- Aides humaines : fonction de la durée quotidienne de l'aide
- Aides techniques : 3 960 € pour 3 ans
- Aides à l'aménagement du logement : 10 000 € pour 10 ans
- Aides à l'aménagement du véhicule et surcoûts transports : 12 000 € pour 5 ans.
- Aides exceptionnelles : 1 800 € pour 3 ans
- Aides spécifiques : 100 €/mois
- Aides animalières : 3 000 € pour 5 ans

Taux de prise en charge :

- 100 % si ressources inférieures ou égales à 24 920,74 €/an
- 80 % si ressources supérieures à 24 920,74 €/an

En établissement

- Aide humaine dans le Rhône :
- Par jour de présence : 2,84 €
- Par jour de sortie : 28,40 €

Surcoûts liés aux transports :

- Trajet domicile-établissement maximum : 12 000 €

Personnes âgées

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA) MENSUELLE

Allocation : 708,95 €

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) MENSUELLE

Montant maximal du plan d'aide :

- GIR 1 h : 1 235,65 € (MTP*119 %)
- GIR 2 h : 1 059,31 € (MTP*102 %)
- GIR 3 : 794,35 € (MTP*76,5 %)
- GIR 4 : 529,56 € (MTP*51 %)

Sécurité sociale

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

- Affiliation gratuite si revenu fiscal annuel est inférieur au plafond 9 029 €
- Cotisation égale à 8 % si revenu fiscal annuel est supérieure au plafond 9 029 €

PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ (CMU-C)

Plafond de ressources mensuel

- Personne seule : 634 €
- 2 personnes : 951 €
- 3 personnes : 1 142 €
- 4 personnes : 1 332 €
- par personne suppl. : 254 €

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

Montant de l'aide :

- Âgé de moins de 16 ans : 100 €
- Âgé de 16 à 49 ans : 200 €
- Âgé de 49 à 59 ans : 350 €
- Âgé de 60 ans ou plus : 500 €

Plafond de ressources mensuel :

- Personne seule : 799 €
- 2 personnes : 1 198 €
- 3 personnes : 1 438 €
- 4 personnes : 1 678 €
- par personne suppl. : 320 €

Majoration pour tierce personne (MTP)

- 1 038,36 €/mois

ALLOCATIONS FAMILIALES

- Base mensuelle (BMAF) : 395,04 €

FORFAIT HOSPITALIER

- 18 € / jour pour hospitalisation
- 13,50 € / jour pour hospitalisation psychiatrique

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Personne sans activité professionnelle

- Montant forfaitaire maximum Brut/Net après abattement forfait logement :
- Personne seule : 466,95 € / 410,95 €
- Femme enceinte sans enfant : 599,67 € / 543,63 €
- Personne seule + 1 enfant à charge : 799,56 € / 687,48 €
- Couple sans enfant : 700,49 € / 588,41 €
- Personne seule + 2 enfants à charge : 999,45 € / 860,75 €
- Couple avec 1 enfant : 840,59 € / 701,89 €
- Couple avec 2 enfants : 980,369 € / 841,99 €
- Par enfant supplémentaire : 186,80 € / 186,80 €
- Parent isolé par enfant supplémentaire à charge : 199,89 € / 199,89 €

Personne exerçant une activité professionnelle

- Montant forfaitaire max + 62 % des revenus professionnels - Ressources du foyer

Garantie de rémunération des travailleurs handicapés

- Milieu ordinaire : minimum 9 € / heure (SMIC)
- Milieu protégé (ESAT) : minimum 4,95 € / heure et maximum 9,90 € / heure, soit entre 55 % et 110 % du SMIC)

Salaires

SALAIRE MINIMUM (SMIC) brut/net

- Montant horaire : 9 € / 7,07 €
- Rémunération hebdomadaire brute base 35 heures : 315 € / 247,60 €
- Rémunération mensuelle brute base 151,67 heures : 1 365,77 € / 1 073 €

MINIMUM GARANTI

- Montant horaire : 3,36 €

PLAFOND MENSUEL

- Tranche A brute : 2 946 €

Sodexo s'implique au quotidien dans le projet de vie de 700 lieux d'accueil pour personnes en situation de handicap.

Sodexo s'engage...

...Aider

Former et encadrer les personnes handicapées pour leur permettre d'acquérir un savoir-faire professionnel et faciliter leur insertion.

...Partager

Les associer à nos projets et à nos équipes pour favoriser leur reconnaissance.

...Permettre

Casser le rythme du quotidien, rompre la monotonie, donner les moyens de vivre autre chose.

Direction Régionale Rhône-Alpes Auvergne

122, Boulevard Emile Zola - BP95

69923 OULLINS

Tél. : 04 72 39 75 40

sodexo

Solutions de Qualité de Vie au Quotidien



FORESTIER - PARET
Assurances

6 Agences à votre service

69160 Tassin

69220 Belleville

71000 Mâcon

69620 Le-Bois-d'Oingt

69250 Neuville

69400 Villefranche

UN SEUL NUMERO LE : 0 826 10 59 69

appel à 0,15 € TTC/mn

ALPAS Vacances - Qualité

Séjours pour personnes déficientes intellectuelles



Séjours et voyages :

- Calmes ou sportifs
- Groupes homogènes de moyenne, bonne ou très bonne autonomie ainsi qu'en formule « accompagnement discret »
- Séjours 18/30 ans

Période des séjours : été, hiver

Destinations :

- mer (50% de nos séjours au bord de la Méditerranée)
- séjours à thème
- campagne et arrière-pays
- montagne

Nos atouts

- 40 ans d'expérience
- petits groupes (7 à 16 vacanciers)
- encadrement formé
- nombreuses options de convoyage
- ALPAS est certifié ISO 9001



Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM038100060
Agrément «Vacances Adaptées Organisées», délivré par la Préfecture de la région Rhône-Alpes. Arrêté n°09051 du 30.03.09

13, place Gustave Rivet - 38000 GRENOBLE

Tél. 04 76 46 50 65 • Fax 04 76 87 38 78

E-mail : alpas@wanadoo.fr • Site internet : www.alpas.fr



Les Restaurants McDonald's du Grand Lyon

partenaires
de l'ADAPEI du Rhône



NOMBLot

Ets NOMBLOT

votre concessionnaire Peugeot

1193 avenue de l'Europe
VILLEFRANCHE

04 74 68 90 90

www.nomblot.peugeot.fr